

RAPPORT D'ACTIVITE des années 2020, 2021 et 2022

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS DE LANGRES



SOMMAIRE

1.	LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES	5
1.1.	Le territoire d'intervention et les membres constitutifs	5
1.2.	Les compétences	5
1.3.	La gouvernance	7
1.4.	Les organes internes	8
1.5.	L'équipe technique	10
1.6.	La structure	12
2.	LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS	14
2.1.	Les budgets de 2020, 2021 et 2022 du PETR du Pays de Langres	14
2.2.	Le soutien financier de l'Europe	14
2.3.	Le soutien financier de l'Etat	15
2.4.	Le soutien financier du Conseil Régional Grand Est	15
2.5.	Le soutien financier du Conseil Départemental de Haute-Marne	15
2.6.	Le soutien financier du Groupement d'intérêt Public de Haute-Marne	16
3.	LES RENCONTRES OFFICIELLES	17
4.	LE CADRE D'INTERVENTION DU PAYS DE LANGRES	20
4.1.	Le Projet de territoire 2014-2026	20
4.2.	Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Pays de Langres	20
4.3.	La programmation européenne LEADER 2014-2022	21
4.4.	La programmation européenne LEADER 2023-2027	22
5.	TRAVAILLER A UN AMENAGEMENT COHERENT	24
5.1.	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : rappel des orientations du PADD	24
5.2.	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : le DOO	25
5.3.	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : l'arrêt du SCoT	26
6.	RENFORCER L'ACTIVITE TOURISTIQUE	31
6.1.	Les loisirs de plein air	31
6.1.1.	L'aménagement et la gestion des lacs	31
6.1.2.	Balisage des chemins de randonnées	34
6.1.3.	Halte fluviale de Champigny les Langres	34
6.2.	La médiation du patrimoine	35
6.2.1.	Interprétation du patrimoine du Pays de Langres et mise en tourisme des sites	35
6.2.2.	Pays d'Art et d'Histoire	37
6.3.	LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES	39
6.3.1.	Délégation de Service Public (DSP) de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne ..	39
6.3.2.	Meublé de tourisme Le Liez	40
6.3.3.	Ensemble commercial du port de la Liez et kiosque du port	40
6.3.4.	Logement au port de Champigny-les-Langres	40



7. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	41
7.1. Zones d'activités	41
7.2. Langres Avenir Entreprises	42
7.3. Projet Alimentaire Territorial.....	45
7.4. Marque territoriale « Made In Pays de Langres »	47
8. ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DURABLE DE L'HABITAT	47
8.1. Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter-Mieux.....	47
8.2. Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)	48
8.3. Conseil en Energie Partagé (CEP)	49
9. MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES A LA POPULATION	51
9.1. La santé	51
9.2. La mobilité.....	53
9.3. Les espaces France Services	59
10. DEVELOPPER ET DYNAMISER LE TISSU ASSOCIATIF.....	60
10.1. Soutien financier aux associations locales porteuses d'identité	60
10.2. Elaboration d'un « projet territorial Musiques »	60
10.3. Organisation de la Fête des associations du Pays de Langres.....	60
10.4. Le Répertoire des pratiques culturelles, sportives et activités sociales du Pays de Langres.....	61
11. LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES.....	62
11.1. Un rôle de prestataire de services pour les communes.....	62
11.2. Un rôle de collecteur de la taxe de séjour pour le compte des Communautés de Communes	62
11.3. Un soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays de Langres	64



PARTIE 1 : LE PETR DU PAYS DE LANGRES, UNE STRUCTURE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS DE LANGRES



1. LE FONCTIONNEMENT DU PETR DU PAYS DE LANGRES

1.1. Le territoire d'intervention et les membres constitutifs



Périmètre du PETR du Pays de Langres



Conception et réalisation : PETR du Pays de Langres - 2019
Données : IGN - BD Parcellaire 2014®

1.2. Les compétences

Le Comité syndical du 6 juillet 2021 a décidé de rénover ses statuts afin de prendre en compte les décisions politiques suivantes :

- acter la prise de compétence Organisation des mobilités par les Communautés de communes et leur volonté de la transmettre au PETR du Pays de Langres à partir du 1er janvier 2022,
- mettre fin à la mise à disposition des zones d'activités par les Communautés de communes au PETR du Pays de Langres dans un but de simplification administrative :
 - o pour Langres Nord et Langres sud jusqu'au 31 décembre 2021,
 - o pour la ZAI du Breuil à Montigny Le Roi et Chalindrey Grand Est jusqu'au 31 décembre 2022.
- fixer le nouveau domicile professionnel du PETR du Pays de Langres au 200 rue du Caporal Albert Arty.

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 2021, les statuts du PETR du Pays de Langres ont été modifiés. Les compétences du PETR du Pays de Langres deviennent à partir du 1^{er} janvier 2022 les suivantes :

Socle général

- Elaboration et mise en œuvre d'un Projet de territoire.
- Recherche et mise en œuvre de dispositifs de contractualisation.

Urbanisme

- Elaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Tourisme

- Mise en œuvre d'actions sur les sites touristiques majeurs



- a. Le PETR assure l'aménagement, l'équipement, l'entretien pour la mise en tourisme des sites touristiques, suivants :
 - les zones des lacs de la Liez, de Charmes, de la Mouche, de la Vingeanne, du port de Champigny Les Langres, dans le périmètre de la concession avec Voie Navigable de France,
 - la source de la Marne.
- b. Le PETR assure l'aménagement et l'équipement pour la mise en tourisme des sites touristiques, suivants :
 - les haltes nautiques du Canal Entre Champagne et Bourgogne (Rolampont, Humes-Jorquenay, Cusey), dans le périmètre de la concession avec Voie Navigable de France,
 - le site de la Juchère,
 - Le PETR assure l'aménagement et l'équipement pour la mise en tourisme des sites naturels inscrits dans le schéma : la source de la Meuse, les marais de Chézeaux, la Tufière de Rolampont, la source de l'Aube, les gorges de la Vingeanne,

Pour ces sites, l'entretien est assuré par une tierce structure, dont les modalités sont définies dans le cadre d'une convention d'objectifs.
- c. Le PETR assure la surveillance de baignade des lacs de la Liez, de Charmes, de la Vingeanne et l'étang de la Juchère.
- d. Le PETR assure la surveillance (établir l'état des lieux général du sentier pour savoir s'il est praticable aux publics), le balisage et la signalétique des chemins de randonnée dont le volume sera priorisé par les Communautés de communes, au regard d'objectifs touristiques. Il assure de plus l'égagement des chemins des seuls tours de lacs : Charmes, Mouche, Vingeanne, Liez.

Nota Bene : Le terme « mise en tourisme » signifie organiser l'accueil du public touristique sur un site.

- ***Mise en œuvre d'actions touristiques dans le cadre du plan d'interprétation du patrimoine***

Le PETR assure l'interprétation du patrimoine pour les sites inscrits dans le schéma d'aménagement et de développement touristique du PETR du Pays de Langres : Auberive, Source de l'Aube, Gorges de la Vingeanne, Montsaugéon, Canal à Heuilley-Cotton, Château du Pailly, Cohons et Jardins, Source de la Marne, Langres, Forts (Cognelot, Fort de la pointe, Peigney suivant la pertinence du projet), Tufière de Rolampont, Site archéologique de Faverolles, Montigny, Point triple de Récourt, Source de la Meuse, Villa Gallo-Romaine d'Andilly, Chapelle de Presles, Marais de Chézeaux, Fayl-Billot, Bourbonne Les Bains, Abbaye de Morimond, Choiseul.

Nota Bene : Le terme « interprétation » signifie ici un mode de médiation patrimoniale (via des mobiliers, des outils numériques et autres supports).

- ***Mission de collecte de la taxe de séjour pour le compte des Communautés de communes***

Pays d'Art et d'Histoire

Animation et mise en œuvre du programme d'actions du label Pays d'Art et d'Histoire.

Économie

- Accueil, information, orientation et accompagnement des porteurs de projets, des entreprises et prospection des projets d'implantation pour le compte des Communautés de communes.
- Mission d'assistance aux Communautés de communes pour les projets d'aménagement de zones d'activités.
- Emergence de projets économiques d'intérêt intercommunautaire validés par le Comité syndical dans le cadre de sa programmation pluriannuelle.
- Animation et coordination du Projet Alimentaire Territorial.



A noter : la fin de la mise à disposition des zones d'activités par les Communautés de communes au PETR du Pays de Langres a été établi au 31 décembre 2022 pour la ZAI du Breuil à Montigny Le Roi et Chalindrey Grand Est.

Santé

- Animation et coordination du Contrat Local de Santé en copilotage avec l'Agence Régionale de Santé.

Mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Il organise les services de mobilité ainsi spécifiés, à l'exception des transports scolaires existants :

- coordination et information :
 - promouvoir le développement des services à la mobilité et les déplacements durables sur son territoire,
 - assurer la coordination des offres de mobilité,
- organisation des services de transport public de personnes :
 - service régulier : assurer la gestion, le suivi, le développement des services de transports urbains nécessaires à la desserte du territoire,
 - service à la demande : assurer la gestion, le suivi, le développement des services à la carte de transport à la demande,
- organisation ou contribution au développement des services alternatifs nécessaires à l'amélioration de la mobilité des habitants dans les champs suivants : mobilité active, mobilité partagée, mobilité solidaire (notamment aux abords des gares),
- organisation ou contribution au développement de service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants,
- planification, suivi et évaluation de la politique mobilité du Pays de Langres.

Dans un objectif de mutualisation, le PETR du Pays de Langres porte, anime et coordonne des programmes pour le compte des Communautés de communes membres, rattachés à un des domaines de compétences des PETR énumérés à l'article L. 5741-2 du CGCT. C'est le cas dans le champ de **la rénovation énergétique**.

1.3. La gouvernance

Le Comité Syndical = l'instance de décision

Le PETR du Pays de Langres est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus par les Communautés de Communes membres. Chaque Communauté de Communes dispose d'un délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 habitants (population DGF).

Les sièges au sein du Comité Syndical sont ainsi répartis (délibération du 12 décembre 2016) :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugéonnais (CCAVM)	4	4
Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL)	11	11
Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF)	9	9
TOTAL	24	24

Le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres s'est réuni :

- **Huit fois** au cours de l'année 2020, dont **trois fois** en visioconférence ;
- **Huit fois** au cours de l'année 2021, dont **quatre fois** en mixte présentiel/visioconférence ;
- **Neuf fois** au cours de l'année 2022.



Le Comité Syndical du PETR s'appuie sur un Bureau et un Directoire = les instances de pilotage



Elu lors du Comité Syndical du 30 juillet 2020, Eric DARBOT a pris la Présidence du PETR du Pays de Langres à la suite de Dominique THIEBAUD. Il s'est entouré de deux Vice-présidents pour mener à bien les projets portés par le PETR du Pays de Langres :

- 1^{er} Vice-président : Dominique THIEBAUD, en charge du Tourisme
- 2^{ème} Vice-président : Laurent AUBERTOT, en charge de la culture et du patrimoine.

Suite à la décision des intercommunalités de prendre la compétence Organisation des mobilités et de la transférer au PETR du Pays de Langres au 1^{er} janvier 2022, une troisième Vice-présidence dédiée à cette thématique a été décidée et confiée à Sylvie BAUDOT.

Le Bureau était constitué de plus des maires villes et bourgs centres, des référents thématiques et du CDT : Jacky MAUGRAS (Président de la Communauté de Communes du Grand Langres), Anne CARDINAL (Maire de Langres), Elie PERRIOT (1^{er} adjoint de Bourbonne-Les-Bains), Jean-Pierre GARNIER (Maire de Chalindrey), Patrick DOMECH (Maire de Fayl-Billot), et Romary DIDIER (Maire de Val-De-Meuse). Etaient également conviés aux réunions du Bureau avec une voix consultative : Olivier OLIVEIRA-CRUZ, Patricia ANDRIOT, Céline BERNAND, Sylvie BAUDOT, Bernard GENDROT et Yves DOUCEY.

Le contrôle de légalité ayant demandé au Comité syndical de revoir les délégations du Bureau considérant que toutes délégations ayant une incidence financière ne pouvaient être du ressort du Bureau, mais du Comité syndical. Le Bureau s'est réuni trois fois en 2020, deux fois en 2021 et ne s'est pas réuni en 2022. M. Eric DARBOT a mobilisé les élus à travers une fréquence plus grande des Comités syndicaux et la mise en place d'un Directoire hebdomadaire regroupant les Vice-présidents.

... et sur une commission par thème = les instances de réflexion

Sous le mandat de M. Eric DARBOT, le Comité syndical a décidé de mettre en place :

- une commission SCot : référent Eric DARBOT,
- un groupe de travail Tourisme : référent Dominique THIEBAUD,
- un groupe de travail Culture-Associations (référent Laurent AUBERTOT),
- un groupe de travail Economie (référent Romary DIDIER),
- un groupe de travail Alimentation (référente Patricia ANDRIOT),
- un groupe de travail Santé (référente Céline BERNAND),
- un groupe de travail Mobilité (référente Sylvie BAUDOT).

1.4. Les organes internes

La Conférence des Maires

En 2020, la Conférence des Maires n'a pas eu lieu à cause de la pandémie de Covid-19.

En 2021 et 2022, elle a été organisée :

- En 2021, le 29 septembre 2021 à la salle des fêtes de Peigney, sur le thème de la santé ;



- En 2022, le 3 novembre 2022 à la salle Urbatus à Saints-Geosmes, exceptionnellement ouverte au public, sur le thème de la santé et de la réorganisation hospitalière en centre et sud Haute-Marne.



De gauche à droite : Laurent AUBERTOT, Jacky MAUGRAS, Céline BERNAND, Eric DARBOT, Anne CARDINAL.



Le Conseil de Développement Territorial (CDT)

Le CDT représente la société civile. Actuellement, le CDT est composé de près de xxx membres qui sont répartis en **quatre collèges** :

- Associations ;
- Chambres consulaires, les syndicats, les acteurs publics et parapublics ;
- Personnes ressources nommées par les Communautés de Communes ;
- Citoyens habitant le territoire qui souhaitent s'investir dans le développement local.

Jusqu'en 2020, le Président du CDT était M. Yves DOUCEY. En janvier 2021, le Bureau du CDT a été réélu et depuis cette date, c'est M. Christophe MINOUX qui est Président.

Le CDT répond notamment aux saisines que propose le Président du PETR du Pays de Langres. De 2020 à 2022, le PETR du Pays de Langres a saisi le CDT sur différents sujets : environnement et dérèglement climatique, avenir de l'offre de soin, plan de mobilité simplifié.

Le CDT s'est également auto-saisi de plusieurs sujets : fabrique des transitions, fonds inter-associatif, usage de l'eau dans les communes.



Christophe Minoux (à gauche) succède à Yves Doucey à la tête du Conseil de développement territorial.

Extrait du JHM du 14/01/2021

1.5. L'équipe technique

Les mouvements de personnel de 2020 à 2022 : les arrivées

Décembre 2020 : arrivée de Vanessa CHANCA, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

Suite au transfert de la compétence Organisation des mobilités au PETR du Pays de Langres, intégration des agents du SMTPL au 1^{er} janvier 2022 : recrutement d'Océane PHILOTAS, agent d'accueil au Kiosque de la mobilité, Erika TRANCHANT, agent d'accueil au Kiosque de la mobilité, et Didier RIQUET, coordinateur de la mobilité.

Avril 2022 : recrutement en CDD de Rodolphe CORDON, agent d'entretien et de maintenance

Septembre 2022 : recrutement de Noémie DONGOIS – GERBER

Les mouvements de personnel de 2020 à 2022 : les départs

Août 2020 : fin de CDD de Baptiste BOURRIER, assistant juridique-comptable, à mi-temps dans la structure.

Mai 2022 : fin de CDD d'Erika TRANCHANT, agent d'accueil au Kiosque de la mobilité.

Mai 2022 : départ volontaire de Noémie DONGOIS, Animatrice RH – Langres Avenir Entreprises

Les mouvements de personnel de 2020 à 2022 : l'accueil de stagiaires et de volontaires

2020 : Benjamin TEINTURIER (graphisme)

2020 : Océane FAIPOUX (communication)

2021 : Florian ACORO (communication)

2022 : Océane CLAUDE (balisage chemins randonnées)

Mars 2022 : recrutement en CDD d'Adélaïde GY, assistante en développement rural en contrat Volontaire Territorial en Administration (VTA)

Septembre 2022 : recrutement de Renaud TIMBERT, alternant en Master 2 pour le projet territorial musiques

Octobre 2022 : recrutement de Sarah MARCHANDE, Volontaire Territorial en Administration (VTA) en tant qu'assistante du Projet Alimentaire Territorial



L'équipe du PETR du Pays de Langres à la fin 2022 :



Sophie SIDIBE
Directrice
1 ETP



Emmanuel PROBERT
Responsable Tourisme
Chargé de mission SCoT
1 ETP



Karine HURSON
Responsable Pôle
Administratif
1 ETP



Aline RAILLARD
Chargée de mission
LEADER
1 ETP



Nadège SAVARD
Coordinatrice
Contrat Local de
Santé
0,5 ETP



Jean-François POLETTE
Chargé de mission Langres
Avenir Entreprises -
Innovation économique
1 ETP



Didier RIQUET
Coordinateur
mobilité - Linggo
1 ETP



Noémie GERBER
Animatrice Langres
Avenir Entreprises - RH
1 ETP



Anne-Claude WARNET
Comptable
Mutualisation CCGL
0,4 ETP



Vanessa CHANCA
Chargé de mission Projet
Alimentaire Territorial
1 ETP



Pascal GIRAULT
Ingénieur technique
Mutualisation CCGL
0,85 ETP



Ludovic OTTIGER
Agent technique
1 ETP



Océane PHILOTAS
Agent d'accueil et
administratif
mobilité - Linggo
1 ETP



Adélaïde GY
Assistante en
développement rural
1 ETP



Jérémy BONTEMPS
Agent d'entretien et
de maintenance
1 ETP



Rodolphe CORDON
Agent d'entretien et
de maintenance
1 ETP

Le PETR du Pays de Langres comptait fin 2022 16 agents permanents, dont 13,5 ETP employés par le PETR du Pays de Langres et 1,25 ETP mutualisés, employés par la Communauté de communes du Grand Langres.

1.6. La structure

Le siège social

Dès 2020, M. Eric DARBOT a souhaité doter le PETR du Pays de Langres d'un nouveau siège social pour héberger une partie de l'équipe du PETR du Pays de Langres et organiser les réunions du PETR du Pays de Langres, et ainsi mettre fin à l'organisation polycentrique des bureaux du PETR du Pays de Langres

Le PETR du Pays de Langres a acquis un bâtiment situé au 200 rue du Caporal Arty à Langres (décision du 28 septembre 2021), qui appartenait à la Ville de Langres (décision validée le 27 mai et le 30 septembre 2021). En attendant la signature de l'acte de vente, une convention d'occupation temporaire a été établie afin de démarrer les travaux de rénovation.



La signature de l'acte de vente par M. Eric DARBOT et Mme Anne CARDINAL a eu lieu le **9 novembre 2021**, chez Maître Personeni à Langres.



En effet, le Comité syndical a acté des travaux de rénovation et d'aménagement du bâtiment qui était occupé 10 ans plus tôt par les ASSEDIC. Le PETR du Pays de Langres a eu le soutien financier de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental de la Haute-Marne. Les travaux se sont échelonnés pour une grande partie de juillet à septembre 2021. L'emménagement a eu lieu en octobre 2021.

L'expérimentation du Service FACTurier (SFACT)

Dans le cadre de leur relation partenariale, la Communauté de communes du Grand Langres et le Service de gestion comptable (SGC) de Langres ont souhaité rénover l'organisation de la chaîne de dépenses. Dans ce cadre, le SFACT est déployé sur le territoire. Etant rattaché au service de gestion comptable de Langres, le PETR du Pays de Langres, sous la présidence de M. Dominique THIEBAUD, a fait le choix, en décembre 2018, d'intégrer l'expérimentation. L'année 2019 a été consacrée à la construction opérationnelle et informatique du système.

En mars 2020, les premiers mandats ont pu être émis par le SFACT. Depuis cette date, le SFACT est chargé de recevoir les factures des fournisseurs, de préparer le mandatement des dépenses, d'assurer leur liquidation et de procéder à leur règlement après contrôle. Les objectifs de ce partenariat sont :

- la maîtrise des délais de paiement,
- l'amélioration de la qualité du mandatement,
- la participation à la fiabilisation du processus de la dépense.

En 2022, des outils informatiques complémentaires (e-parapheur) ont été mis en place afin d'améliorer le processus.

L'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et la nomenclature comptable M57

En 2021, sous l'égide de M. Eric DARBOT, le PETR du Pays de Langres s'est porté candidat à l'expérimentation du CFU. Sa candidature a été retenue par le Ministère chargés des collectivités territoriales et des comptes publics pour une application à partir du 1^{er} janvier 2022. Document commun à l'ordonnateur et à son comptable, le CFU remplace les comptes administratifs et comptes de gestion. Conçu pour être plus simple et plus lisible, il apporte des simplifications et contribue à l'amélioration de l'information financière et de la transparence des comptes.

Pour ce faire, le référentiel budgétaire et comptable M57 dont le périmètre est celui des budgets gérés selon la nomenclature M14 a été adopté. Le Comité syndical du PETR du Pays de Langres a accepté cette condition en novembre 2021. Les principales nouveautés découlant de la M57 sont :

- la production de nouveaux états financiers (dans le cadre du CFU),
- une nomenclature par nature plus développée,
- une nomenclature par fonction plus fine,
- des règles plus contraignantes en matière d'amortissement,
- la fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres.

Le passage à la nomenclature M57 s'accompagne d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat qui décrit les procédures de la collectivité en ces matières. Le règlement budgétaire et financier du PETR du Pays de Langres a été acté en janvier 2022.



2. LE BUDGET ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

2.1. Les budgets de 2020, 2021 et 2022 du PETR du Pays de Langres

Les budgets prévisionnels du PETR du Pays de Langres ainsi que les comptes administratifs pour 2020, 2021 et 2022 ont été actés comme suit :

	2020		2021		2022	
	Budget prévisionnel	Compte administratif	Budget prévisionnel	Compte administratif	Budget prévisionnel	Compte administratif
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	12 532 639,34 €	2 444 636,16 €	5 605 774,63 €	3 755 198,76 €	5 049 024,79 €	989 240,65 €
RECETTES	12 532 639,34 €	2 248 866,35 €	5 605 774,63 €	1 532 770,76 €	5 049 024,79 €	1 657 636,29 €
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES	1 569 740,96 €	957 833,39 €	2 058 449,09 €	2 114 709,42 €	2 828 576,99 €	2 242 383,82 €
RECETTES	1 569 740,96 €	1 212 356,52 €	2 058 449,09 €	2 918 889,82 €	2 828 576,99 €	2 076 983,36 €
RESULTAT GLOBALISE		1 302 537,37 €		829 894,56 €		994 459,03 €

La cotisation par habitant versée par les Communautés de communes en fonction de leur poids de population était fixée de la façon suivante. A noter que l'année 2022 marque la prise de compétence Organisation des mobilités et la mission supplémentaire, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

Cotisation / hab	2020	2021	2022
Fonctionnement	9,48 €	11,48 €	12,48 €
Augmentation par rapport à 2020		+ 2€	+ 1€
Investissement	2,71 €	1,99 €	2,47 €
Sous - Total	12,19 €	13,47 €	14,95 €
Augmentation par rapport à année n-1		+ 1,28€	+ 1,48€
Fonctionnement SARE			0,44 €
Fonctionnement CEP			
Fonctionnement Mobilité			4 €
TOTAL	12,19 €	13,47 €	19,39 €

2.2. Le soutien financier de l'Europe

Le PETR du Pays de Langres bénéficie du soutien de l'Europe à travers le programme européen LEADER 2014-2022. Il bénéficie d'une aide financière à l'ingénierie pour la conduite du programme européen LEADER. Il bénéficie également d'aides financières pour les projets dont il est maître d'ouvrage et qui correspondent à l'ambition du programme.



Année de sélection	PROJETS PORTÉS PAR LE PETR DU PAYS DE LANGRES	Sélectionnés	Engagés	Soldés
2020	Frais de fonctionnement et d'animation LEADER 2020	x	x	x
	Frais de fonctionnement et d'animation LEADER 2021	x	x	x
2021	Création d'un réseau de Tiers-Lieu en pays de Langres : Etude d'opportunité, de positionnement et de faisabilité	x	x	
	Etude d'opportunité et de faisabilité pour une organisation de production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective à l'échelle du Pays de Langres	x	x	
	Projet de coopération pour l'évaluation finale du Programme LEADER avec six autres GALs du PDR Champagne-Ardenne	x	x	
	Frais de fonctionnement et d'animation LEADER 2022	x	x	
2022	Communiquons ensemble pour mieux accueillir et intégrer les nouveaux habitants	x		
7 projets conventionnés pour un montant LEADER de :		244 628,10 €		

2.3. Le soutien financier de l'Etat

L'Etat soutient le PETR du Pays de Langres pour ses opérations d'investissements économiques et touristiques.



2.4. Le soutien financier du Conseil Régional Grand Est



Sur le volet investissement, la Région Grand Est n'a pas fait le choix de contractualisation avec les territoires de projet. Chaque projet porté par les Communes, les Communautés de Communes ou le PETR du Pays de Langres sont à déposer directement auprès des services concernés de la Région Grand Est.

Concernant le soutien à l'ingénierie territoriale, la Région Grand Est a apporté un soutien financier au PETR du Pays de Langres pour les postes de deux agents, à hauteur de 48 000€ en 2020, 39 478€ en 2021, et 40 000€ en 2022.

Depuis la prise de compétence Organisation des mobilités en 2022, la Région Grand Est soutient également le PETR du Pays de Langres sur le fonctionnement du Transport à la Demande (TAD). Le montant de la subvention 2022 a été de **108 300€**.

Dans le cadre du dispositif « Initiatives Territoriales », la Région Grand Est a, en 2022, attribué au PETR du Pays de Langres une subvention de **35 000€** pour le financement des frais de fonctionnement et d'investissement liés au déploiement des solutions de mobilité sur le Pays de Langres.

2.5. Le soutien financier du Conseil Départemental de Haute-Marne

Le Conseil Départemental de Haute-Marne soutient le PETR du Pays de Langres sur ses opérations d'investissements touristiques.



Le Conseil Départemental de la Haute-Marne a apporté un soutien financier pour le fonctionnement du volet touristique (financement du poste de responsable du Pôle Tourisme) à hauteur de 100 000€ par an.



Depuis 2022, le Conseil Départemental de Haute-Marne soutient également le PETR du Pays de Langres sur le volet mobilité, dans le cadre du fonctionnement du Transport à la Demande (TAD) « Ligne Solidaire » qui dessert notamment les structures d'insertion de Langres et de Vaillant, à hauteur d'environ **21 900 €**.

2.6. Le soutien financier du Groupement d'intérêt Public de Haute-Marne

Le GIP Haute-Marne soutient le PETR du Pays de Langres pour les investissements économiques et touristiques du territoire.



3. LES RENCONTRES OFFICIELLES



Rencontre avec Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est et **Monsieur Joseph ZIMET, Préfet de la Haute-Marne, le 1^{er} février 2021**

De gauche à droite : M. Jacky MAUGRAS, Mme Anne CARDINAL, Madame Josiane CHEVALIER, M. Eric DARBOT, M. Laurent AUBERTOT, M. Joseph ZIMET

Rencontre avec **Monsieur le Président du Conseil départemental de Haute-Marne, Nicolas LACROIX** en avril 2021



De gauche à droite : M. Jacky MAUGRAS, M. Laurent AUBERTOT, M. Nicolas LACROIX, M. Eric DARBOT

Visite officielle de **Madame la Présidente de l'ANCT, Caroline CAYEUX**, et **Monsieur le Préfet de la Haute-Marne, Joseph ZIMET** le 26 mai 2021



Rencontre avec le **Monsieur le Secrétaire d'Etat** auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en charge de la Ruralité, **Joël GIRAUD** le 10 février 2022



De gauche à droite : M. Dominique THIEBAUD, M. Charles GUENE, M. Eric KREZEL, M. Jacky MAUGRAS, M. Joël GIRAUD, Mme Anne CARDINAL, M. Eric DARBOT, M. Sylvain TEMPLIER, M. Laurent AUBERTOT



Rencontre avec **Madame la Préfète de Haute-Marne, Anne CORNET** le 10 mai 2022

De gauche à droite : M. Laurent AUBERTOT, M. Dominique THIEBAUD, Mme Josiane MOILLERON, Mme Emmanuelle JUAN-KUENEBROEK, Mme Anne-Noëlle PETIT, Mme Valérie DROUIN, M. Eric DARBOT, Mme Céline BERNAND, Mme Anne CORNET, Mme Patricia ANDRIOT, M. Jacky MAUGRAS, Mme Sylvie BAUDOT, M. Romary DIDIER

PARTIE 2 : LES ACTIONS PORTEES PAR LE PETR DU PAYS DE LANGRES EN 2020, 2021 et 2022

RAPPEL D'ELEMENTS DE CONTEXTE

En 2020 et 2021, l'activité du PETR du Pays de Langres a été impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Le 11 mars 2020, l'OMS déclare l'état de pandémie mondiale, la première causée par un coronavirus.

Le 17 mars 2020, le premier confinement, annoncé la veille par le Président de la République Française, entre en vigueur en France. La France a ainsi été confinée trois périodes sur deux ans :

en **2020** :

- du 17 mars au 11 mai 2020 non inclus, soit **1 mois et 25 jours** ;
- du 30 octobre au 15 décembre 2020 non inclus, soit **1 mois et 15 jours** ;

en **2021** :

- du 3 avril au 3 mai 2021 non inclus, soit **28 jours**.



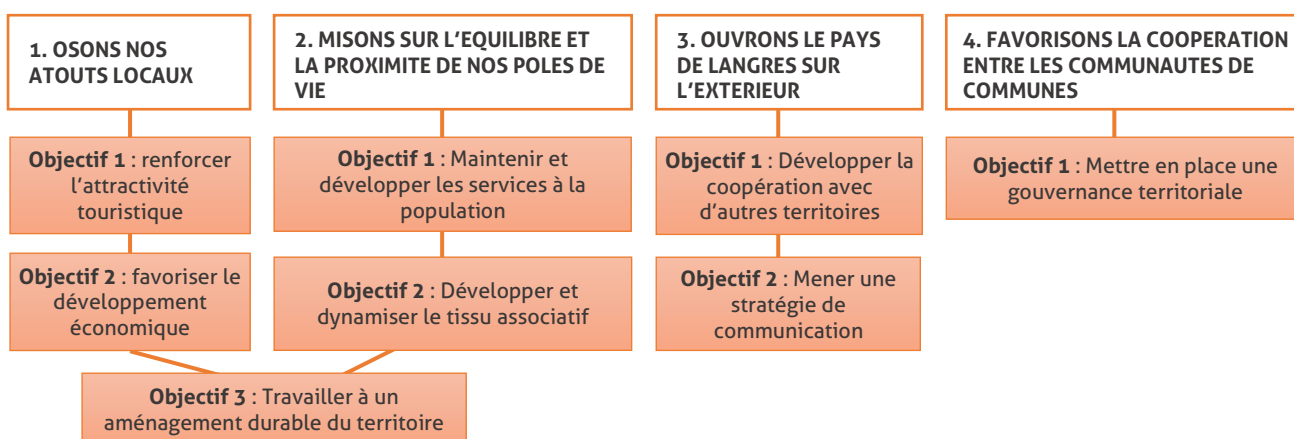
4. LE CADRE D'INTERVENTION DU PAYS DE LANGRES

4.1. Le Projet de territoire 2014-2026

Sur le Pays de Langres, un Projet de territoire a été défini pour la période 2014 – 2024. Son ambition générale est « Osons le Pays de Langres – Innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie ».

**OSONS LE
PAYS DE LANGRES**
Innovons pour un territoire durable et suscitons l'envie

La stratégie du Projet de territoire 2014 – 2024, définie collectivement par les élus du Pays de Langres, se décline en 4 grandes orientations et 10 objectifs généraux qui sont :



L'ensemble des missions et actions du PETR du Pays de Langres s'inscrivent dans ce projet de territoire.

4.2. Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Pays de Langres

Après un travail de concertation au sein de chaque Communauté de communes sur la stratégie à mener en termes de transition écologique, le PETR du Pays de Langres a orchestré ces stratégies à l'échelle du Pays de Langres et des missions confiées au PETR du Pays de Langres dans le cadre d'un document, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) du Pays de Langres

Les Présidents des trois Communautés de Communes composant le Pays de Langres ont signé, le 16 mars 2022, le PTRTE du Pays de Langres, avec l'Etat, le Conseil Régional Grand Est et le Conseil départemental de la Haute-Marne.

Il s'agit d'une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'Etat et la Région Grand Est. Elle est issue de la convergence du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CTRTE) porté par l'Etat et du Pacte Territorial porté par le Conseil Régional.



4.3. La programmation européenne LEADER 2014-2022

Rappel de la gouvernance :

- de juillet 2016 à mars 2021 : Président = Dominique THIEBAUD – Vice président = Guy DURANTET



- Suite aux élections municipales, installation d'un nouveau Comité de programmation en date du 2 mars 2021 : Dominique THIEBAUD, Président (jusqu'à sa démission le 9 juillet 2021) et de Alexandra JACQUOT, Vice-présidente (jusqu'à sa démission le 30 novembre 2021)

- Election de nouveaux représentants lors du Comité de programmation en date du 8 décembre 2021 : du 8 décembre 2021 au 12 juillet 2023 : Président : Nicolas FUERTES et Vice-président = Michel-Jean Labrousse



Sous cette programmation, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Langres a disposé d'une enveloppe de près de **2 millions d'euros** pour mener le programme LEADER (une enveloppe supplémentaire nous a été allouée en 2021 de 458 113€) et soutenir des projets jusqu'en 2023. La stratégie LEADER du territoire, « Innovons en Pays de Langres », s'articule autour des orientations stratégiques du Projet de territoire 2014-2024.

Pour rappel, les axes de développement de la stratégie LEADER 2014-2022 sont :

- Soutenir le développement et la structuration d'une offre touristique identitaire, innovante et de qualité ;
- Dynamiser le potentiel endogène local pour une approche partenariale et ascendante ;
- Poursuivre et renforcer le déploiement des services pour une offre performante et adaptée aux besoins ;
- Enrichir et mutualiser les expériences et savoir-faire par la coopération.

Bilan des dossiers sur 2020, 2021 et 2022 :

	2020	2021	2022
Dossiers sélectionnés	5	8	5
Dossiers programmés	5	6	0
Dossiers payés	2	0	0

Fin 2022, le point d'avancement est le suivant :

- Somme engagée depuis 2020 : 1 500 000 €
- Somme payée depuis 2020 : 800 000 €
- Nombre de projets sélectionnés depuis 2020 : 18 projets LEADER dont 7 portés par le PETR du Pays de Langres



En coopération avec le Réseau Rural, le GAL du Pays de Langres a choisi d'organiser un Bus Tour le 9 juillet 2022 : visite de **3 projets** financés par les fonds LEADER : *projet de réhabilitation du presbytère à Val-d'Esnoms, garage solidaire Défis à Langres, ferme-auberge au Fort de Montlandon.*

Le samedi 9 juillet, découvrez les projets locaux financés par l'Union européenne

Membres du Comité syndical, membres du Comité de programmation, membres du Conseil de développement, S.I.U.A., présidents d'associations, pour ou pas de projet et pensionnaires, vous êtes les bienvenus !

- >> 8h30 : Départ Place Bel Air à Langres
- >> 9h : Visite du projet participatif de création de gîte à Val d'Esnoms
- >> 10h45 : Visite du projet Défis mobilité à Langres
- >> 12h30 : Cocktail d'initiation offert au Fort Fermier de Montlandon
- >> 14h30 : Présentation du projet de ferme-auberge du Fort Fermier
- >> 16h : Spectacle "ça ne sera pas long"
- >> 17h30 : Retour en car

Inscription obligatoire avant le 24 juin

- Inscription à la journée : déplacement en bus (de 8h30 à 18h)
- Inscription pour le repas et l'après-midi au Fort de Montlandon (à 12h30 à 17h30) : déplacement par vos propres moyens jusqu'au Fort de Montlandon

LEADER TOUR EN PAYS DE LANGRES

Le SAS Fort Fermier a investi dans une ferme-auberge pour faire un outil de dynamisation.

L'association Défis, ouverte à la mobilité inclusive en milieu rural

Le projet de gîte du Val d'Esnoms fait l'objet d'une démarche participative pour sa conception

4.4. La programmation européenne LEADER 2023-2027

Tout au long de l'année 2022, le GAL du Pays de Langres a organisé trois réunions associant des acteurs locaux (élus et société-civile) dans le but de coconstruire à l'échelle du Pays de Langres la stratégie de la candidature à la future programmation LEADER 2023-2027 : définition d'un fil rouge et d'axes thématiques, déclinaison d'objectifs généraux pour chaque axe, puis déclinaison des objectifs opérationnels.



21/03/2022 : définition du fil rouge et des axes thématiques



02/05/2022 : déclinaison d'objectifs généraux pour chaque axe



31/05/2022 : déclinaison des objectifs opérationnels

La candidature LEADER 2023- 2027 a été déposée le 11 octobre 2022 pour une réponse en mars 2023 dont voici la synthèse :

Annexe 10 : Résumé en 4 pages de la candidature LEADER 2023-2027

Stratégie locale de développement LEADER du Pays de Langres

1. Un constat pour le choix d'une priorité ciblée : les transitions

Le Pays de Langres, territoire rural, forestier, agricole et industriel, se caractérise par une faible démographie et une forte ruralité.

Les acteurs locaux portent un cap à l'horizon d'ici à 2036 : **Osons le Pays de Langres : inventons pour un territoire durable et résilient.** Ce cap a été traduit dans un projet de territoire valide 2016, qui a été amendé grâce au travail d'élaboration du Plan Territorial de Développement Écologique (PTDE) mis en œuvre en 2021. Depuis 2014, les élus locaux en collaboration avec la société civile ont fait émerger des projets territoriaux, stratégiques et structurants, pour créer les conditions d'attractivité du territoire dans différents domaines : le tourisme, l'économie, l'alimentation, la santé, la mobilité, etc. Ces démarches de développement local ont permis la mise en réseau des acteurs locaux, l'émergence de dynamiques locales favorisant des initiatives variées portées par des entreprises, des associations... Le programme LEADER 2014-2022 y a contribué en soutenant la dimension « **TRANSITION** » dans l'élaboration des projets. Pour un « petit » territoire comme le Pays de Langres la question des moyens se pose et la capacité d'impulser l'impulsion, favorisant ainsi coopérations et mutualisations. Le sentiment de l'acte collectif du PAYS DE LANGRES s'est accru. Ses atouts sont mieux reconnus. L'envie de faire, d'entreprendre en est une conséquence.

Dès 2021, les élus et les acteurs de la société civile font le constat d'un **Indispensable BIEN VIVRE** des habitants comme d'un objectif à atteindre. À travers cette question, les acteurs locaux remettent l'habitant et son quotidien au centre. Ce pas de côté réinvente ses axes de construction : de manger, de produire, de se déplacer, d'habiter, de se séjurer, d'éduquer les enfants, de travailler, de s'épanouir, d'aménager les espaces de vie... dans le Pays de Langres et du désir d'un autre modèle pour atteindre l'objectif visé du **BIEN VIVRE** ensemble.

Pour y parvenir, le chemin proposé est l'appropriation du sujet des **TRANSITIONS** dans la réflexion et l'action pour un territoire plus durable. Questionner sous l'angle des transitions, processus de transformation, amène à réfléchir à un changement de modèle, de postures et d'imaginaires.

Ainsi, la stratégie LEADER 2023-2027 a été définie pour poursuivre la mise en œuvre du Plan de territoire 2014-2026 et être active sous l'angle des transitions. Fort d'une culture de projet et de développement local, notamment créée par les précédents programmes européens LEADER, le Pays de Langres a des atouts pour créer une accélération culturelle des transitions.

La stratégie LEADER 2023-2027 défend une invitation à la fois à relever le Pays de Langres et à mener des actions concrètes qui serviront de preuves que la transition est possible, que le **BIEN VIVRE** est un objectif atteignable. Elle propose un réel pilotage des transitions, c'est-à-dire une volonté affirmée et assurée de se donner les moyens de ne pas subir les changements, d'être acteurs de cette transformation. La stratégie est préparée sous toutes les transitions, qu'il s'agisse de transition écologique, économique ou sociale et se concentre sur une autre manière de conduire le développement local : l'accompagnement au changement.

2. Du diagnostic à une stratégie déclinée en plan d'actions

Des changements dans la conduite de projets pour un nouveau cap !

Le diagramme illustre la stratégie LEADER 2023-2027. Au centre, un cercle noir contient le texte « ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT ». Autour de ce cercle, six objectifs généraux sont répartis en deux colonnes : « Objectif général 1 : SOUTENIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » et « Objectif général 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION SOCIALE ». Ces objectifs sont reliés à six axes d'action : « Le développement d'une offre innovante », « L'accompagnement des personnes et des territoires », « L'accompagnement des entreprises », « L'accompagnement des citoyens », « L'accompagnement des associations », et « L'accompagnement des collectivités ». Les axes d'action sont à leur tour reliés à six enjeux : « Le développement d'une offre innovante », « L'accompagnement des personnes et des territoires », « L'accompagnement des entreprises », « L'accompagnement des citoyens », « L'accompagnement des associations », et « L'accompagnement des collectivités ».

3. Pour quelle valeur ajoutée pour le Pays de Langres ?

Axe 1 / Fiche action 1 : Renforcer la transition écologique
 Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER propose mise sur : l'accompagnement au renforcement de l'autonomie alimentaire, au développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle, à la sobriété et à la production énergétique locale, à la préservation et à la gestion des ressources naturelles.

Axe 2 / Fiche action 2 : Soutenir la transition économique
 Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER propose mise sur : la valorisation des ressources économiques locales : les ressources identitaires, les ressources humaines (entrepreneurs et actifs), les ressources patrimoniales.

Axe 3 / Fiche action 3 : Accompagner la transition sociale
 Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER propose mise sur : mise sur le soutien à la mise en place de solutions nouvelles, en adéquation avec les aspirations des habitants, dans le champ des services aux publics : en direction de la jeunesse, en matière de santé, habitat et parentalité, ainsi que dans les domaines de la culture et du sport.

Axe transversal / Fiche action 4 : Accompagner le changement
 Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER propose mise sur : la transformation des façons de conduire un projet, intégrant les principes des transitions : par le biais de l'éducation et la mise en place de nouvelles formes locales de gouvernance.

Axe coopération / Fiche action 5 : Développer grâce à la coopération interterritoriale
 Pour y apporter sa valeur ajoutée, la stratégie LEADER propose mise sur : des actions de proximité pour lier des liens avec des territoires voisins correspondant aux flux de population et intérêts communs.

4. Pourquoi une nouvelle candidature ?

Parce que LEADER s'inscrit dans une dynamique locale, à la mise en réseau et à l'émergence de projets innovants. Le programme LEADER agit comme accélérateur de projets (Rapport d'évaluation LEADER 2014-2022—enquête membres Comité de programmation).

Parce que les porteurs de projets perçoivent la plus-value LEADER dans le « renforcement de leur capacité à faire, le soutien à des besoins ou publics non couverts ou encore dans le soutien à des projets innovants voire expérimentaux, créateurs de valeur ajoutée pour le territoire. (Rapport d'évaluation LEADER 2014-2022—enquête porteurs de projets).

Seul un programme LEADER permettra d'encadrer une dynamique autour des transitions pour un changement de cap !

Parce qu'un quart de quatre programmes LEADER, le Pays de Langres reconnaît la qualité de l'accompagnement politique, technique et financier apporté aux porteurs de projets, son efficacité de la mise en œuvre, l'attractivité du programme ainsi que les résultats et les effets des projets soutenus sur le territoire.

5. Les modalités de mise en œuvre

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION qui comprend autant de membres élus (14) que de membres issus de la société civile (14) (y compris notamment le Conseil de développement territorial) et qui sera garant d'une représentativité parfaite, géographique et thématique en lien avec la stratégie LEADER : écologique, économique et sociale.

UN COMITÉ TECHNIQUE FACILITATEUR

UNE FORMATION/SENSIBILISATION auprès des habitants, porteurs de projets aux changements de conduite de projet aux transitions.

UNE FORMATION des membres du Comité de programmation aux mêmes questions et à la définition d'un projet qualifié de transition.

LA DÉFINITION D'UNE GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS à construire avec les membres du Comité de programmation.

L'ÉQUIPE D'INGÉNÉRIE DE PROJET : Deux ETP : un ETP pour l'animation et un ETP pour la gestion.

UN PROCESSUS DE SURVEILLANCE : avant, pendant et après.

UNE COMMUNICATION LARGE POUR UN CHANGEMENT DE CAP !

6. Le plan financier

Les actions éligibles sont principalement des dépenses immatérielles pour répondre aux besoins de la stratégie proposée et cela en complémentarité des autres financements qui interviennent sur l'investissement.

N° en fonction de la fiche action	Montants LEADER préfinancés	Montants préfinancés de la communauté politique	Total de la dépense publique nationale	Part en %
FAS : TRANSITION ÉCOLOGIQUE	300 000,00 €	123 000,00 €	423 000,00 €	32,26%
FAS : TRANSITION ÉCONOMIQUE	200 000,00 €	93 000,00 €	293 000,00 €	22,10%
FAS : TRANSITION SOCIALE	245 000,00 €	63 250,00 €	308 250,00 €	23,61%
FA 4 : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	300 000,00 €	50 000,00 €	350 000,00 €	27,00%
FAS : COOPÉRATION	75 000,00 €	18 750,00 €	93 750,00 €	7,24%
FAS : ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU CAL	330 000,00 €	82 500,00 €	412 500,00 €	31,29%
TOTAL	1 550 000,00 €	387 500,00 €	1 937 500,00 €	100,00%

La stratégie choisie est la suivante :



Elle se décline en trois axes principaux, eux-mêmes déclinés en objectifs généraux :

- Transition **écologique** : bien préserver-gérer les ressources, bien manger, bien se déplacer ;
- Transition **économique** : bien entreprendre, bien accueillir, bien travailler ;
- Transition **sociale** : bien vieillir, bien grandir, bien s'éduquer.

5. TRAVAILLER A UN AMENAGEMENT COHERENT

Suite au travail du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) mené en 2018, la phase Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) s'est terminée en mai 2019. Nombreuses discussions se sont ensuite tenues entre élus, techniciens et bureaux d'études afin d'obtenir ensuite un accord politique sur la consommation foncière.

5.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : rappel des orientations du PADD

1/ Tirer parti du positionnement inter-régional du territoire

- Mettre en valeur l'identité territoriale du Pays de Langres : un statut de "cœur rural" affirmé, des filières productives encore solides, un important potentiel touristique...
- Optimiser les conditions de mobilités vers les pôles urbains voisins afin d'améliorer l'accès à l'offre de services et de commerces : Dijon, Nancy, Chaumont, Vesoul, Neufchâteau...
- Affirmer un projet de développement démographique optimiste, en maintenant la population des ménages au-dessus de 44000 habitants en 2035.
- Déployer la couverture numérique du territoire, indispensable à l'attractivité résidentielle et à la vie des entreprises (Très Haut Débit, 4G)

2 / Protéger et valoriser les patrimoines et les paysages

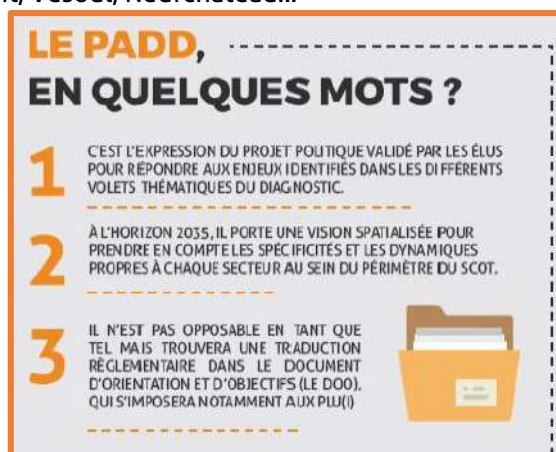
- Protéger les paysages, le patrimoine bâti et les itinéraires de découverte.
- Protéger les éléments de paysage (haies, alignements d'arbres, prairies, boisements...) et bien gérer les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles.
- Encadrer le développement de l'éolien en protégeant les espaces sensibles.
- Revitaliser les centralités urbaines et villageoises en préservant leur dynamisme et en investissant sur la rénovation du bâti existant.
- Maîtriser la qualité paysagère des nouvelles constructions (qualité architecturale, traitement des entrées et traversées de bourgs, ...) et favoriser un développement urbain regroupé autour des centralités.

3 / Valoriser les ressources et richesses environnementales

- Préserver les milieux naturels remarquables ainsi que les éléments de nature ordinaire.
- Accompagner la mise en œuvre du projet de Parc National des Forêts de Champagne-Bourgogne, en traduisant les orientations de la Charte de Parc.
- Améliorer la préservation et la gestion de la ressource en eau, en veillant à la qualité des eaux et en protégeant les captages d'eau potable.
- Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables.

4 / Faciliter le développement économique du territoire

- Conforter le Pays de Langres en tant que destination touristique, en aménageant et en valorisant les sites et les grandes itinérances.
- Soutenir les grandes filières et leurs mutations : agriculture et foresterie, industries, services, artisanat...
- Favoriser le développement de l'économie circulaire (diversification agricole, vente directe, valorisation des déchets...).
- Protéger les espaces agricoles et forestiers et valoriser les activités de production.



- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité de production.
- Anticiper les besoins d'aménagement et de renouvellement des espaces d'activité : modernisation des zones d'activité, développement de l'offre foncière et immobilière...
- Maîtriser l'évolution des espaces commerciaux en veillant à conforter les espaces existants, en particulier les centralités commerciales urbaines et villageoises.

5 / Réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

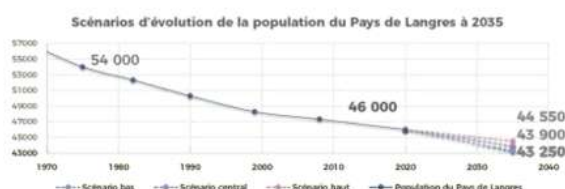
- Produire environ 2450 logements à l'horizon 2035 (construction neuve, rénovations) pour accueillir 1500 à 2000 ménages supplémentaires.
- Diversifier l'offre de logements pour mieux répondre aux besoins des ménages : accession abordable et locatif pour répondre aux attentes des jeunes actifs, petits logements adaptés au vieillissement...
- Conforter l'offre des pôles de services et d'équipements.
- Maintenir et renforcer le maillage en équipements liés à la santé et en établissements scolaires.
- Offrir des solutions de mobilité adaptées à tous : valorisation des gares, transport à la demande, covoiturage, déplacements doux...

5.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : le DOO

SCOT : des contraintes et des choix

- Taux de décroissance annuel moyen de -0,25% sur la période 2020-2035.

(-0,4% sur 2008-2019)



- 2255 logement à produire, avec un taux de rénovation porté à 28 %
 - Réduction de 50 % à minima de la consommation foncière par rapport à 2003-2012
- 2003-2012 = 30,9 ha consommés par année (56 % habitat / 44 % activités)
 2009-2019 = 19,9 ha consommés par année (75 % habitat / 25 % activités)
 2020-2035 = 13,3 hectares à consommer par année (67 % habitat / 33 % activités)

	Plafond de consommation d'espace défini dans le SCOT sur la période 2020-2035 (15 ans)	Consommation passée sur la période 2009-2019 (10 ans)	Bilan - réduction de la consommation d'espaces vis-à-vis de la période 2009-2019	Consommation passée sur la période 2003-2012 (10 ans)	Bilan - réduction de la consommation d'espaces vis-à-vis de la période 2003-2012
HABITAT	132 ha	112 ha	-21 %	232 ha	-62 %
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	80 ha	87 ha	-39 %	77 ha	-31 %
TOTAL SCOT	212 ha	199 ha	-29 %	309 ha	-54 %

	Plafond de consommation foncière pour l'habitat	Plafond de consommation foncière pour les activités économiques	Plafond de consommation foncière cumulé (2020-2035)
Communauté de Communes du Grand Langres	59 ha	42 ha	101 ha
Communauté de Communes des Savoir Faire	46 ha	23 ha	69 ha
Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais	27 ha	15 ha	42 ha
TOTAL SCOT	132 ha	80 ha	212 ha

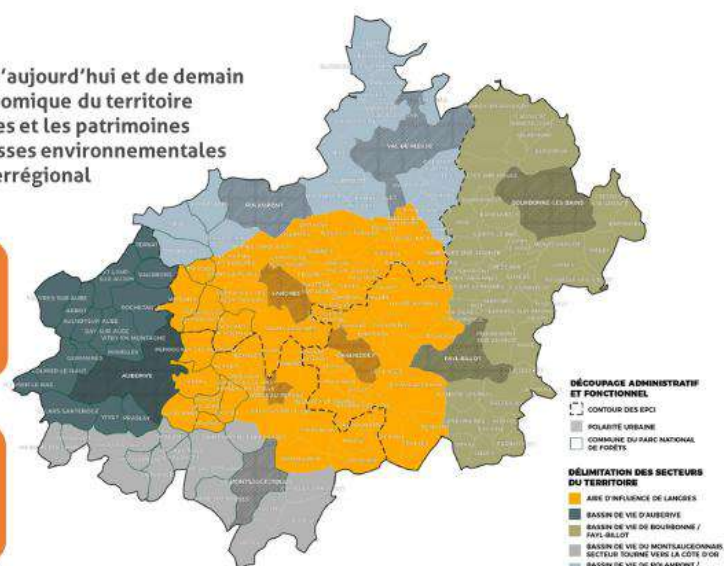
Rythmes de consommation	2003-2012 = 30,9 ha/an 2009-2019 = 19,9 ha/an 2020-2035 = 14,13 ha/an
-------------------------	---

SCOT

- Réunir les conditions d'accueil d'aujourd'hui et de demain
- Faciliter le développement économique du territoire
- Protéger et valoriser les paysages et les patrimoines
- Valoriser les ressources et richesses environnementales
- Affirmer un positionnement interrégional

Enjeux caractérisés par secteurs avec spatialisation pour les PLUi

DOO = 64 prescriptions + recommandations



5.3. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : l'arrêt du SCoT

En 2020, les objectifs étaient d'arrêter le SCoT, de mettre en place l'enquête publique et aboutir à l'approbation du SCoT. La pandémie de covid 19 a mis à mal ces objectifs.

L'arrêt du projet SCoT du Pays de Langres a été acté le 9 mars 2020 par le Comité syndical du PETR du Pays de Langres. En 2020, la période du confinement a néanmoins permis de recueillir et analyser les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) (fin avril à fin septembre) pour ensuite finaliser les derniers arbitrages des élus (commission SCoT de novembre et réunion PPA de décembre). L'enquête publique s'est déroulée en mai 2021. Le dossier d'enquête a été finalisé et le dossier d'approbation a été élaboré pour la commission SCoT du 20 juillet 2021. Le SCoT a été approuvé par délibération du Comité syndical le 28 septembre 2021. Le dossier a été déposé au contrôle de légalité et aux EPCI pour sa mise à disposition au public.

Une évolution législative est venue demander du temps de concertation entre SCOT sur l'automne (plusieurs réunion) afin de préparer la conférence des SCOT de 2022 qui devra affirmer une position des SCOT Grand Est pour l'adaptation du SRADDET à la loi climat résilience et son article spécifique à la zéro artificialisation.

Le SCoT du Pays de Langres a été à nouveau approuvé le 22 janvier 2022 suite à un recours de l'État le 10 décembre 2021. Les demandes de modifications ont été les suivantes :

- une réduction de l'offre de logements et concentrer davantage cette offre sur les polarités identifiées ;
- une réduction de la consommation foncière afin de s'inscrire réellement dans une trajectoire de diminution de la consommation foncière par rapport à la dernière décennie, mais également de respecter une diminution de 50% de la consommation foncière par rapport à la période de référence 2003-2012.

Concernant la première demande, il est proposé de ne pas revoir l'offre de logement, ni de la concentrer sur les polarités du SCoT. Cette modification emporterait une reprise de fonds du projet de SCoT.

Concernant la seconde demande, il est proposé de modifier ainsi le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, sans toucher à l'économie du SCoT :

Les évolutions actées sont surlignées en jaune dans le texte. Elles concernent les dispositions n°52 et 58

DISPOSITION N°52 : LE DEVELOPPEMENT DES ESPACES D'ACTIVITES

Les documents d'urbanisme précisent les besoins fonciers et immobiliers à vocation économique, et les justifient au regard des tendances passées et des besoins exprimés par les acteurs économiques locaux.

L'accueil d'activités économiques se fait en priorité au sein du tissu urbain existant (zones d'activités existantes, tissu urbain et villageois), sous conditions de ne pas générer de nuisances ou de risques disproportionnés pour les habitants.

L'ouverture à l'urbanisation de nouveaux espaces à vocation économique n'intervient qu'après la mobilisation prioritaire des capacités de densification/renouvellement. La densification des zones d'activités par renouvellement urbain et mixité fonctionnelle représente une priorité avant d'envisager des extensions, qui doivent être justifiées en fonction de besoins et de projets avérés.

Le développement des espaces d'activité devra prévoir l'optimisation de la ressource foncière, en limitant notamment la création de délaissés urbains non valorisables autour des constructions. En particulier, l'implantation des constructions devra anticiper les besoins futurs d'extension ou de développement de l'activité, et les possibilités de densification ultérieure en préservant des capacités d'accès aux fonds de parcelle non valorisés.

Le développement des espaces d'activités est autorisé dans la limite des plafonds de consommation d'espace définis ci-après (extension de zones économiques existantes, hors surfaces déjà viabilisées¹). L'ouverture à l'urbanisation de ces surfaces d'extension est conditionnée au remplissage des surfaces déjà viabilisées. Ainsi, à l'échelle de chaque Zone d'Activités, les extensions programmées pourront être débloquées à partir du moment où les trois quarts des surfaces viabilisées de la zone concernée seront occupées.

Les volumes fonciers affichés correspondent aux superficies estimées nécessaires pour le développement de l'activité économique à l'horizon 2035. Ils ne constituent pas des objectifs à atteindre. Les documents d'urbanisme doivent justifier la localisation des extensions concernées au regard des besoins d'implantation d'entreprises, et une partie du potentiel alloué à chaque EPCI pourra être amené à être réservé (non zoné) pour l'accueil, d'ici 2035, de projets non encore identifiés.

Les plafonds de consommation n'intègrent pas les volumes consommés pour l'accueil de bâtiments agricoles, d'équipements de production d'énergies renouvelables (éolien et photovoltaïque en particulier). Ils n'intègrent pas non plus, en cohérence avec le SRADDET, les grands projets de zones d'activités économiques reconnus d'intérêt international, transfrontalier, national ou régional².

¹ Un état des lieux des surfaces déjà viabilisées à la date d'arrêt du SCoT est disponible dans le diagnostic. Les surfaces identifiées n'ont pas vocation à être comptabilisées dans les plafonds de consommation du SCoT.

² Au sens du SRADDET, les projets d'intérêt régional sont élaborés en concertation avec les acteurs du territoire, les territoires voisins et font suite à l'avis simple de la Conférence territoriale pour l'action publique (CTAP).



	Plafonds de consommation d'espace pour les activités économiques (2020-2035) ³
Communauté de Communes du Grand Langres	42 hectares
Communauté de Communes des Savoir-Faire	23 hectares
Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais	15 hectares
TOTAL SCOT	80 hectares

Le SCOT identifie les sites amenés à accueillir un développement d'envergure, pour lesquels des capacités de plus de 3 hectares peuvent être débloquées dans les documents d'urbanisme (capacités intégrant les extensions et les espaces disponibles dans les zones existantes) :

EPCI	Zones d'activité économique susceptibles d'accueillir des capacités de plus de 3 hectares
Communauté de Communes du Grand Langres	ZI Les Franchises (Langres)
	ZA de l'Avenir / Champ de Monge (Saints Geosmes)
	PA Langres Nord (Rolampont)
	ZA du Breuil (Val-de-Meuse)
Communauté de Communes des Savoir-Faire	ZI Nord (Bourbonne-les-Bains)
	PA de Chalindrey Grand-Est (Chalindrey)
	ZI de la Rose des Vents (Fayl Billot)
	ZA du Breuil (Bourbonne les Bains)
Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaigeonnais	PA Langres Sud (Perrogney les Fontaines)
	ZA Les Epinois Chanois (Prauthoy)
	ZA de Longeau Sud (Longoeu-Percey)
	ZA Auberive

Les documents d'urbanisme peuvent identifier, au-delà des surfaces ouvertes à l'urbanisation à l'horizon 2035, des secteurs de réflexion à plus long terme, en particulier pour la constitution de réserves foncières.

Le SCOT recommande de phaser le développement des zones d'activité au travers des documents d'urbanisme :

- *en n'ouvrant à l'urbanisation que les surfaces identifiées comme nécessaires à l'accueil du développement attendu sur la période considérée par le document, en distinguant celles pouvant être urbanisées à court terme et celles à urbaniser après le remplissage de ces dernières ;*
- *et en encourageant la mise en place d'une stratégie de maîtrise foncière sur les terrains pressentis pour l'accueil du développement économique à long terme, tout en préservant la vocation agricole, naturelle ou forestière actuelle de ces espaces.*

Il est recommandé de mettre en place une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale pour anticiper les besoins de développement des zones d'activité, sous l'angle d'un renforcement de l'économie circulaire et de mutualisation des équipements, infrastructures, services et aménagements nécessaires au fonctionnement des activités.

DEFINITION - Dent creuse à vocation économique

Au sein des zones d'activité économique, sont considérés comme dents-creuses les espaces publics ou privés non-valorisés (fond de parcelle enherbé, terrain délaissé, espaces de stationnement surdimensionnés ou inusités, ...) pouvant accueillir un développement économique compatible avec l'activité de la zone (par densification, découpage parcellaire, ...). Pourront être exclues du recensement les réserves foncières dont

³ Ces plafonds n'intègrent pas les surfaces éventuelles pour le développement des équipements publics



la vocation explicite est d'accueillir une extension ou le développement de l'activité économique préexistant sur l'unité foncière.

DISPOSITION N°58 : LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

Les documents d'urbanisme analysent l'état de l'offre de services et d'équipements dans les polarités de l'armature urbaine, et identifient les besoins en matière d'équipements ou de services en considérant le tableau de l'offre à conforter présenté dans le PADD.

Ils définissent les modalités pour favoriser l'accueil de services et d'équipements en réponse aux besoins identifiés : localisation des sites, réserves foncières, besoins d'aménagements.

Les documents d'urbanisme portent une attention particulière à l'optimisation de la ressource foncière lors de la création de services et d'équipements d'intérêt collectif. Cette optimisation devra notamment se faire dans une recherche de sobriété foncière : accueil prioritaire via réhabilitation ou changement d'usage, renouvellement ou sur friches, renforcement de la densité verticale, regroupement des constructions. Les documents d'urbanisme identifient précisément les besoins futurs d'extension ou de développement de l'équipement au sein de la même unité foncière. Ils justifient les éventuelles consommations foncières générées en veillant à respecter les principes de diminution de la consommation d'espace définis dans le SCoT⁴ en les appliquant à la consommation spécifiquement liée aux équipements.

En matière de développement culturel, et en lien avec les objectifs de développement touristique, les documents d'urbanisme identifient les besoins de développement des équipements culturels. En particulier, les besoins d'aménagement relatifs au Festival du Chien à Plumes à Villegusien-le-Lac et à la réalisation du projet de pôle culturel (scène de musiques actuelles) seront précisés et pris en compte.

L'accueil de nouveaux services et équipements de rayonnement intercommunal est privilégié dans les polarités de l'armature urbaine.

Les principales polarités prévoient l'accueil des nouveaux services et équipements au niveau des centralités de services à conforter telles que définies dans les zooms ci-après. L'accueil en-dehors des centralités est possible si le document d'urbanisme justifie l'impossibilité d'accueil dans la centralité (absence de solutions).

Les documents d'urbanisme analysent les enjeux et définissent les modalités d'amélioration de l'accessibilité multimodale de l'offre de services et d'équipements des polarités et des villages qui possèdent une offre significative (déplacements doux, transports collectifs le cas échéant, modes alternatifs à la voiture individuelle).

Il est recommandé aux collectivités d'engager des réflexions sur les points suivants :

- *Le développement de l'offre de commerces multi-services en milieu rural, ou de commerces itinérants intégrant une offre de services (réflexion à favoriser à l'échelle de plusieurs communes, chaque village ne pouvant accueillir une offre) ;*
- *Les modalités de prise en compte, dans les documents d'urbanisme, de la stratégie et du programme d'actions du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration à l'échelle du SCoT ;*
- *La mise en place de schémas des équipements scolaires pour le premier degré, au niveau des Communautés de Communes et en partenariat avec l'Éducation Nationale, en raisonnant par bassins de vie de proximité (groupes de quelques communes).*
- *L'optimisation des équipements d'accueil des gens du voyage, en lien avec la révision en cours du schéma départemental. Le développement de l'offre de grand passage représente un enjeu particulièrement important. Le territoire répond d'ores et déjà aux dispositions du schéma en vigueur.*

DEFINITION : les services et équipements (au sens du SCoT)

Le SCoT définit des secteurs prioritaires pour l'accueil des services et équipements, en particulier dans les principales polarités de l'armature urbaine.

Sont concernés, par exemple (liste non exhaustive) :

⁴ Réduction d'au moins 30% de la consommation d'espace par rapport à la période 2009-2019, et d'au moins 50% par rapport à la période 2003-2012 en cohérence avec le SRADDET



- Les équipements scolaires : écoles, collèges, lycées, équipements périscolaires...
- Les équipements culturels et de loisirs : cinéma, théâtre, bowling, salles de sports, salles polyvalentes...
- Les équipements « administratifs » : services publics, bureaux de poste, locaux accueillant du public...
- Les équipements de services aux personnes : pôles multi-services, crèches, relais assistance maternelle...
- Les équipements liés à la santé : pôles hospitaliers, pharmacies, maisons médicales...

Le SCoT du Pays de Langres est exécutoire depuis le 25 mai 2022.

A noter également la prise en considération de :

- la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) du 20 juillet 2023 impactant le SRADDET Grand Est : les SCoT du Grand Est ont été appelés à proposer une trajectoire de réduction foncière.
- le suivi de la consommation foncière et des indicateurs du SCoT : méthodologie à déployer avec les PLUi des Communautés de communes.



6. RENFORCER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Le Schéma Touristique du Pays de Langres en cours de mise en œuvre a deux objectifs :

FAIRE DU PAYS DE LANGRES UN **TERRITOIRE D'ETAPE** PAR EXCELLENCE ;

PROPOSER A L'ECHELLE DU PAYS DE LANGRES UNE **OFFRE PATRIMONIALE** GENERATRICE DE SEJOURS.

6.1. Les loisirs de plein air

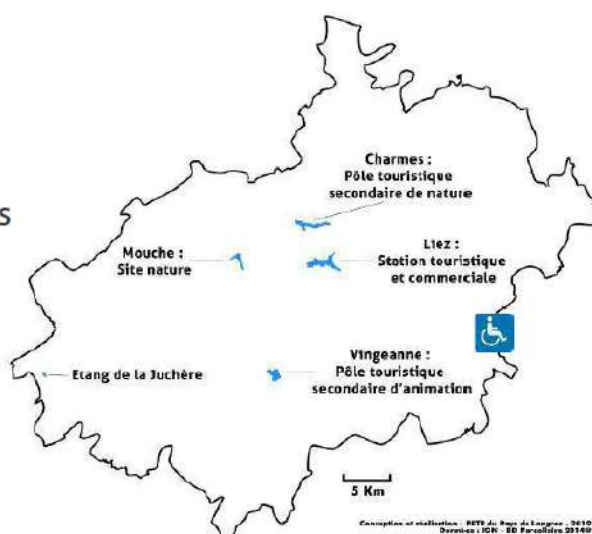
6.1.1. L'aménagement et la gestion des lacs

4 LACS : 4 APPROCHES

Le rôle du PETR :

- Entretien des domaines touristiques et des bâtiments
- Aménagements touristiques
- Entretien des tours de lac / sécurisation
- Information aux usagers / réglementation
- Propreté des sites
- Entretien des sanitaires
- Gestion des plages
- Surveillance de baignade (service mutualisé Grand Langres et Lake-Park)
- Problématiques sanitaires

→ Coordination d'environ 20 acteurs



31

La surveillance de baignades

Depuis 2019, le PETR du Pays de Langres fait appel à Aqualangres pour apporter l'accompagnement et l'expertise technique afin d'**assurer la mission de surveillance de la baignade sur les lacs du Pays de Langres** (cadre d'une mutualisation de services avec la Communauté de communes du Grand Langres). Pourquoi ?

- pour rendre plus attractif les recrutements en BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) : un agent peut être positionné un jour à la piscine Aqualangres et l'autre jour sur l'un des lacs ; l'agent intègre un collectif.
- pour sécuriser les postes : l'expertise d'Aqualangres amène un accompagnement professionnel grâce aux conseils des maîtres-nageurs d'Aqualangres, ce qui rassure les agents BNSSA en poste.



2020 – 2021 : protocoles cadre de la pandémie COVID 19 mis en place pour l'accueil du public sur les plages, avec des jauges et des règles de distanciation

2020 : les cyanobactéries s'invitent à la Liez dès l'ouverture de la saison et entraînent des fermetures de baignade (Charmes en août 2020 et 2022, Vingeanne en août 2020)

2022 : fermeture de la baignade à la Juchère dès le début de saison pour cause de manque d'eau et d'un cadre réglementaire qui a changé

L'entretien et l'aménagement du tour des lacs et des espaces publics des lacs

Pour l'ensemble des lacs

- Pour créer les conditions d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des touristes et des habitants, le PETR du Pays de Langres assure, avec l'appui de prestataires extérieurs pendant la période estivale (Défis 52 et Entr'in 52) :
 - o L'entretien des espaces verts, du mobilier, des bâtiments à la Liez, à Charmes, à la Mouche, à la source de la Marne et au port de Champigny, ainsi que l'entretien des chemins des tours de lac ;
 - o La propreté des sanitaires et le ramassage des poubelles sur ces mêmes sites.
- Mise à jour des profils de baignade pour les 4 plages (Liez, Charmes, Vingeanne, Juchère)
- Renouvellement d'une convention bipartite avec l'Epide pour une action de protection de la nature (ramassage des déchets aux abords des lacs)



A la Mouche

- Rebalisage complet du tour du lac

A la Liez

- Réfection de la voie bleue
- Réfection des parkings ouest
- Réfection de la Cote Recey
- Rénovation du kiosque du port de la Liez
- Plantations d'arbres sur le solarium
- Installation d'un complément de tapis de plage
- Lancement des travaux d'extension du kiosque de la plage de la Liez (septembre 2022)
- Traitement préventif des chenilles processionnaires
- Transformation du logement du bâtiment commercial en meublé de tourisme (cf. IV. 4.2)

A la Vingeanne

- Pose d'une nouvelle ligne d'eau
- Mise en place d'une nouvelle aire de jeux
- Réfection du bâtiment nautique
- Réalisation de travaux dans le parc de loisirs de la résidence de tourisme de la Vingeanne
- Traitement préventif des chenilles processionnaires
- Réaménagement partiel du tour du lac : inauguration le 19 juillet 2022





- Rénovation de 19 chalets de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne : inauguration des chalets rénovés le 18 mai 2021
- Etude de requalification de la Résidence de tourisme de la Vingeanne



De gauche à droite : Mme Isabelle MIOT, M. Eric DARBOT, M. Patrick BAUDE, M. Nicolas LACROIX, M. Laurent AUBERTOT, M. Dominique THIEBAUD, Mme Magali CARTAGENA

A Charmes

- Création d'un espace de stationnement terre/pierre
- Mise en place de bornes de recharge électrique
- Rénovation de poste de secours
- Mise en place des points d'apports volontaires
- Aménagement permettant une amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) : tapis de plage, tiralos, toilettes normées, parcours PMR...
- Labellisation handiplage de la plage de Charmes : donner accès aux loisirs balnéaires pour les personnes empêchées : inauguration du label Handiplage le **23 juillet 2021**.

De gauche à droite : Mme Emmanuelle JUAN-KUENEBROEK, M. Dominique THIEBAUD, Mme Dominique VIARD

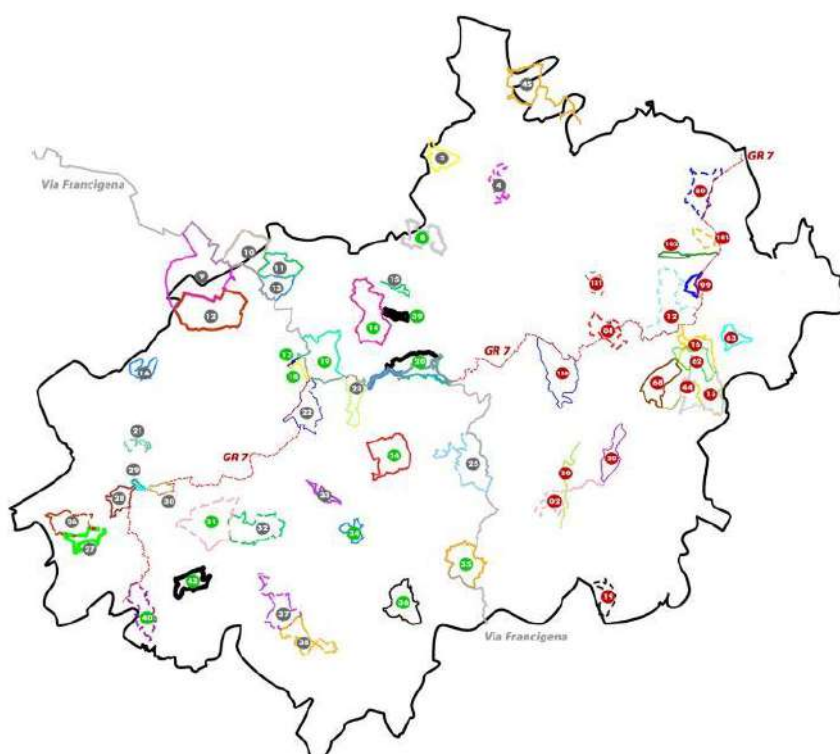


A la Juchère

- Problématique d'approvisionnement en eau du bassin donnant lieu à une fermeture de la baignade depuis 2022 ; un nouveau projet doit être réfléchi dans le cadre de la renaturation globale du site

6.1.2. Balisage des chemins de randonnées

Le PETR du Pays de Langres a en charge le balisage et la signalétique de près de 796 km d'itinéraires de randonnée. L'entretien des chemins et sentiers, quant à lui, est à la charge des communes ou des communautés de communes selon les territoires.



En 2022, un gros travail de surveillance et de balisage a été effectué grâce au travail d'une stagiaire, Océane CLAUDE :

- **34 itinéraires** (396 km) ont été parcourus, et 31 ont été balisés ;
- Environ 36 jours de travail sur le terrain ;

6.1.3. Halte fluviale de Champigny les Langres

Le PETR du Pays de Langres a en charge la gestion de la halte fluviale de Champigny les Langres. Dans ce cadre, un exploitant gère (par convention) l'accueil des plaisanciers et a ouvert un petit snack depuis le printemps 2021 ce qui améliore la vie sur le site pour tous les usagers (plaisanciers, boulistes, promeneurs).

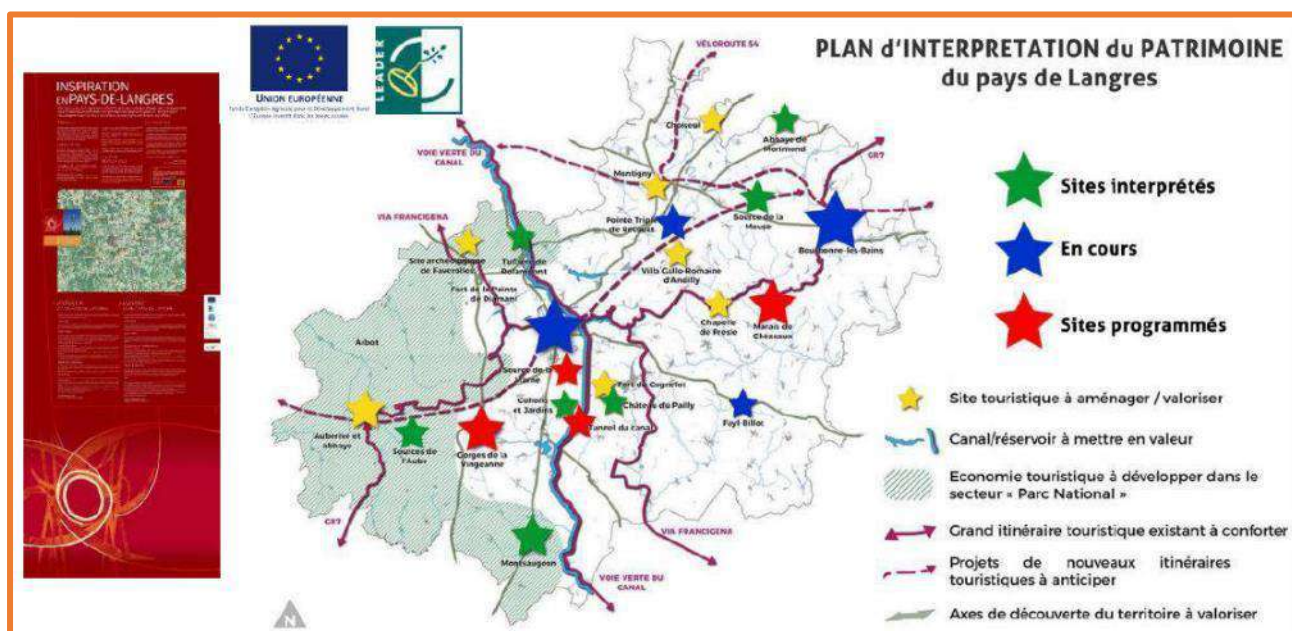
- 11 km par jour en moyenne.

EPCI	CIRCUITS Surveillés/balisés	Nombre + km
Auvergne Vingeanne Montsaugonnais	Pont Griselin, Coteaux du Plateau de Langres, Butte de Taloison, Montavoir, Gorges de la Vingeanne, Signal de Saint Loup, Ource, Tour du Lac de la Vingeanne, Tufière d'Amorey, Grandes Charmes, Mont Saule, Vals des Tilles	12 = 132 km
Grand Langres	Clos Chrétien, Tour du lac de Charmes, Jaunotte, Source de la Marne, Tufière de Rolampont, Lac & Falaises de la Mouche, Croisée des Voies Romaines, Voie Bleue, Les Roches, Notre Dame du Mont Vengé, Voie Verte, Tour du lac de la Liez, Tour du lac de la Mouche	13 = 138 km
Savoir-Faire	Osier, Buxeraie, 5 villages, Cascade de la Chèvre, Bombardes, Bois des Côtes, La Charmoise, Epinées, Val de Presles	9 = 126 km

Conclusions : beaucoup de circuits - pas assez de boucles courtes (moins de 5 km) et trop de grandes boucles (plus de 15 km) – circuits représentatifs du territoire – encore 22 circuits à surveiller et baliser soit 374 km, soit encore environ 34 jours de travail sur le terrain.

6.2. La médiation du patrimoine

6.2.1. Interprétation du patrimoine du Pays de Langres et mise en tourisme des sites



Interprétation du patrimoine : au service de la découverte des sites patrimoniaux

Voici l'ensemble des sites pour lesquels une médiation a été déployée entre 2020 et 2022, organisée en parcours thématiques de courtes distances :

- le château du Pailly (mai 2020)
- la tufière de Rolampont (mai 2020)

- la source de la Meuse (mars 2022)
- La source de l'Aube (mars 2022)



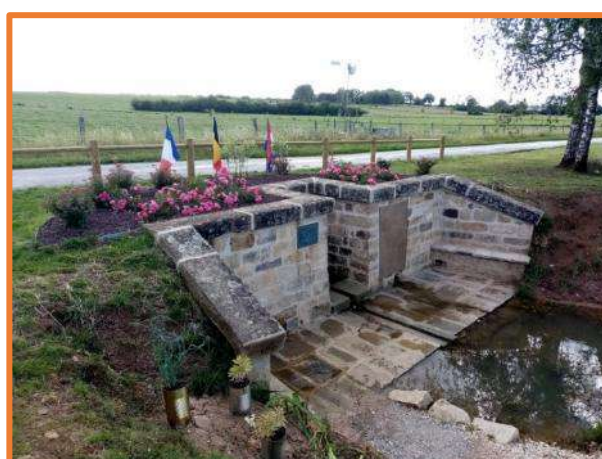
Mise en réseau des sites touristiques majeurs : totems

Les panneaux ont été posés sur les sites suivant s :

- le château du Pailly,
- la tufière de Rolampont,
- la source de la Meuse.
- La source de l'Aube

Mise en tourisme des sites :

- La Tufière Rolampont : mise en place des accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR), fléchage du site, pose d'un compteur de fréquentation, mise en place de bornes
- La source de la Meuse : aménagement et remise en eau de la source, aménagement du stationnement, du cheminement et d'un abri, compteur de fréquentation : **inauguration le 1^{er} juillet 2022.**



- Les Marais de Chézeaux : remplacement du caillebotis, pose d'un compteur de fréquentation



- *Les Gorges de la Vingeanne : réfection de l'escalier d'accès et de la passerelle et jallonnage avec des bornes*
- *La source de la Marne : le site est fermé depuis la fin de l'été 2022 pour cause de chutes d'arbres depuis les parcelles privées qui entourent le site communal*



6.2.2. Pays d'Art et d'Histoire

Pour rappel, le PETR du Pays de Langres a déposé une candidature au label Pays d'art et d'histoire suite à la volonté de la DRAC Grand Est d'étendre le label au-delà de la ville de Langres en 2018. Le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire donne un avis positif en date du 4 décembre 2019. Le 18 décembre 2019, le label Ville d'Art et d'Histoire de Langres a été étendu au territoire du Pays de Langres. Depuis cette date, Le label Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Langres rayonne sur le territoire des trois Communautés de communes, soit 168 communes.



L'attribution du label est une marque de reconnaissance quant à la richesse du patrimoine rural du Pays de Langres.

Quelques données à noter (hors Langres) :

- 154 édifices protégés
- 20 parcs et jardins / 138 sites inventoriés ZNIEF / 20 sites classés Natura 2000
- 930 objets et décors protégés
- 11 personnalités
- Plus d'une quinzaine d'acteurs œuvrant à la valorisation du patrimoine local
- Plusieurs labels : Monuments Historiques, Maison de France, Maison des Illustres, Jardin Remarquable, Petite Cité de Caractère...

L'attribution du label Pays d'art et d'histoire s'inscrit dans le cadre de l'action du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle et de la sensibilisation du citoyen à son cadre de vie.

Pour le territoire, l'attribution du label vise aussi à animer le déploiement du Plan d'interprétation du patrimoine en cours pour des retombées économiques locales.



Le Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Langres est :

- un lieu d'information et de sensibilisation des acteurs locaux,
- un espace de réunion et de fédération des initiatives locales,
- un lieu de production de valeur patrimoniale,
- un lieu de développement d'actions de valorisation et d'animation.

La signature officielle de la convention Pays d'art et d'histoire a eu lieu le 17 septembre 2021 à l'Abbaye d'Auberive.



La Ville de Langres dispose d'une antériorité de 35 ans sur le portage du label Ville d'Art et d'Histoire, en termes d'expertise et de pratiques. Aussi un programme d'actions est mis en place chaque année d'un commun accord entre le PETR du Pays de Langres et la Ville de Langres. Ensemble, les collectivités mutualisent leurs moyens pour déployer la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du Pays de Langres.

En 2021, les actions suivantes ont été menées :

- l'organisation des Journées européennes du patrimoine,
- la création d'une exposition Enceinte Urbaine de Langres,
- la création d'une exposition sur le thème de « la dernière citadelle »,
- la création d'une exposition sur le pays d'art et d'histoire du pays de Langres,
- la création d'une exposition « Langres et son pays en république »,
- l'organisation de la Nuit de la citadelle.

En 2022,

- les Journées européennes du patrimoine,
- l'animation d'ateliers pédagogiques « les carnets de louse »
- l'édition d'une bande dessinée Langres et son pays en deux tomes,
- la création d'un parcours immersif « uchronique »,
- la création d'une exposition « Langres en 1900 »,
- la création d'une exposition « Les carnets de Louise »
- l'édition d'un focus « Langres en 1900 »,
- l'édition d'un focus « parcours Pays d'art et d'histoire »,
- l'édition d'un rendez-vous de l'été du patrimoine,
- La mise en place d'un cycle de formation à destination de guides ambassadeurs.



Exposition « Langres et son Pays en République »
De gauche à droite : Mme Anne CARDINAL, M. David COVELLI,
M. Nicolas FUERTES



6.3. LES BIENS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

6.3.1. Délégation de Service Public (DSP) de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne

Le PETR du Pays de Langres est propriétaire de la Résidence de Tourisme de la Vingeanne sur le site du lac de la Vingeanne. Il est en délégation de service public avec l'exploitant jusqu'en novembre 2025. Le montant de la redevance annuelle couvre le remboursement de l'emprunt qui se termine également en 2025.



6.3.2. Meublé de tourisme Le Liez

Le logement situé sur le domaine touristique de la Liez a été rénové en un meublé de tourisme entre 2020 et 2021. Il a été labellisé 3 clés Clévacances le 17 mai 2021 grâce à l'accompagnement de la Maison départementale de Haute-Marne. La première location a été effectuée en juin 2021. Il est dénommé Le Liez.

Pour en savoir plus : www.pays-langres.fr – BONUS – Le Liez



6.3.3. Ensemble commercial du port de la Liez et kiosque du port

Le PETR possède deux ensembles commerciaux :

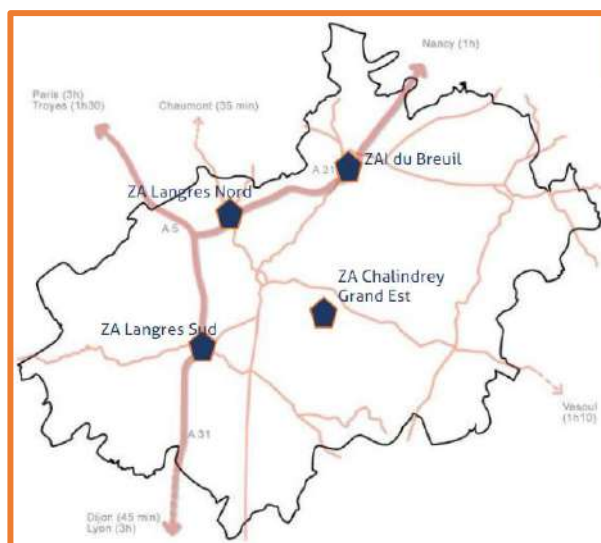
- l'un sur le port de la Liez (un bureau, un local commercial, un hangar, un snack) loués et mis en valeurs pour l'exploitation portuaire et la saison touristique (location de vélo, commerce),
- l'autre sur la plage (kiosque) géré par les exploitants du Lake-park.

6.3.4. Logement au port de Champigny-les-Langres

Le logement situé à l'étage du bâtiment technique au port de Champigny Les Langres servait seulement l'été pour les surveillants de baignade. Il a été transformé en un espace de co-living en 2020. Il dispose de trois chambres et d'une pièce à vivre. La première location a été effectuée en septembre 2020. Ses trois chambres sont occupées en permanence.

7. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7.1. Zones d'activités



Aménagement sur Chalindrey Grand Est pour l'implantation de DI Environnement
Inauguration le 28 septembre 2021



Finalisation de la signalétique des zones d'activités



2022 : Aménagement stoppé de la ZAI du Breuil à Montigny Le Roi en raison d'une règle du Code de l'environnement non respecté quant au sujet de la problématique de zone humide

Fin de la mise à disposition des zones d'activités à partir du 1^{er} janvier 2022 par les Communautés de communes pour celles de Langres Nord et Langres Sud

Fin de la mise à disposition des zones d'activités à partir du 1^{er} janvier 2023 par les Communautés de communes pour celles de Chalindrey Grand Est, ZAI du Breuil à Montigny le Roi

7.2. Langres Avenir Entreprises



Innovation économique

Période 2020 – 2021 : accompagnement des entreprises dans le cadre de la pandémie de covid-19

Installation du PETR du Pays de Langres comme interlocuteur privilégié par ses partenaires : chambres consulaires, Région Grand-Est, Business Sud Champagne avec les collectivités locales

Renouvellement du partenariat avec la CCI Meuse / Haute-Marne

Animation d'une cellule économique technique à l'échelle du Pays et de commissions économiques élus-techniciens à l'échelle des Communautés de communes

Connaissance des disponibilités foncières sur le territoire pour l'accueil d'activités économiques

Plus de 100 projets de création ou de développement d'entreprises accompagnés

Accompagnement de la dynamique « Territoire d'Industrie » pour le compte de la CCGL et obtention, en collaboration avec les partenaires, de l'AMI « Rebond Industriel »

Accueil du Salon des Savoir-Faire Industriels pour la première fois à Langres en juin 2022

Réalisation de l'étude sur la faisabilité d'un réseau de tiers-lieux sur le pays de Langres. Etude achevée avec des préconisations quant au rôle du PETR dans la constitution et l'accompagnement de ce réseau



Ressources Humaines – Accueil d'actifs



Partenariat avec Actisud 52

100 entreprises accompagnées dans le cadre de la pandémie de covid-19 (dispositifs financiers mis en place par le Gouvernement) / Création d'un listing des restaurateurs qui proposaient de la vente à emporter.

Création et animation du réseau des Responsables RH

Création de nouveaux outils de communication pour Langres Avenir Entreprises.

Mise en place d'un cycle de formations mutualisé pour les entreprises locales

Lancement des « jeudis de l'orientation » en partenariat avec le CIO

Organisation d'un Jeudi de l'économie sur le thème de l'attractivité en 2022 et création d'un guide de l'employeur du Pays de Langres – 1^{er} décembre 2022



Groupe de travail animé par M. Sébastien ZENDER (Président d'Actisud52) et Mme Claire POINSIGNON (Citoyens&Territoires)



Conduite du projet « communiquons ensemble pour nos nouveaux habitants » : guide d'accueil des habitants et des nouveaux habitants du Pays de Langres et vidéo promotionnelle du territoire. Co-crédation PETR / 3 CC – Sortie en 2022 – A destination des nouveaux arrivants sur le territoire – impression papier et distribution dans les boîtes de tous les foyers du Pays de Langres – accompagné d'une vidéo promotionnelle du territoire

Les thèmes abordés : « passons à table », « retrouvons-nous », « amusons-nous », mettons-nous au vert », « vivons ensemble », « agrandissons la famille », « enrichissons-nous », « faisons-nous plaisir », « gardons la forme », « vieillissons ensemble », « pratiquons la pratique ».



Au regard du déficit de connaissance de la plateforme RH, le PETR du Pays de Langres a été accompagné par un prestataire en communication. La plateforme RH est **une offre de services qui s'adresse aux employeurs et aux actifs.**

Grâce à cette plateforme les employeurs peuvent **former leurs salariés, se faire accompagner dans la résolution de leurs problématiques, être mis en relation avec des acteurs du territoire, etc.** Pour les actifs, ils peuvent **se faire aider de la définition de leur projet professionnel à la mise en relation avec les employeurs locaux.**

La commande de départ était la suivante : la « **Plateforme RH** » est un terme bien trop restrictif par rapport à la multitude d'actions que nous avons déployées depuis 2014 et nous rencontrons des difficultés pour faire **connaître la démarche auprès des entreprises.**

Nous avons donc fait appel à un prestataire, qui est l'agence de communication, LMWR.

Cette agence aide :

- **à trouver une appellation plus appropriée,**
- **pour créer un nouveau support de communication,**
- **pour définir notre stratégie de communication sur les réseaux.**

Concernant le choix de la nouvelle appellation, LMWR nous a fait trois propositions et voici celle qui a été retenue par les administrateurs d'Actisud 52 et le groupe de travail économie du PETR du Pays de Langres :

POURQUOI LANGRES AVENIR ENTREPRISES

1. Les 3 composantes essentielles : local + ambition + économie.
2. Le mot avenir est porteur de développement, de solidarité (un avenir commun), de rayonnement.
3. Avenir touche aussi à l'avenir professionnel des actifs et plus largement des habitants du Pays de Langres qui dépendent aussi du dynamisme économique.
4. Un nom suffisamment large pour englober toutes les dimensions de la plateforme RH.
5. Un nom statutaire mais qui reste du registre du bien commun. Il n'a pas une consonance entreprise privée.

POURQUOI LANGRES AVENIR ENTREPRISES

→ *Un vocabulaire riche pour la communication :*

- Boostez votre avenir
- Les jeunes générations : avenir des entreprises
- Engagez vous pour l'avenir du tissu économique
- Etc.



Langres Avenir Entreprises
Notre territoire construit et complété

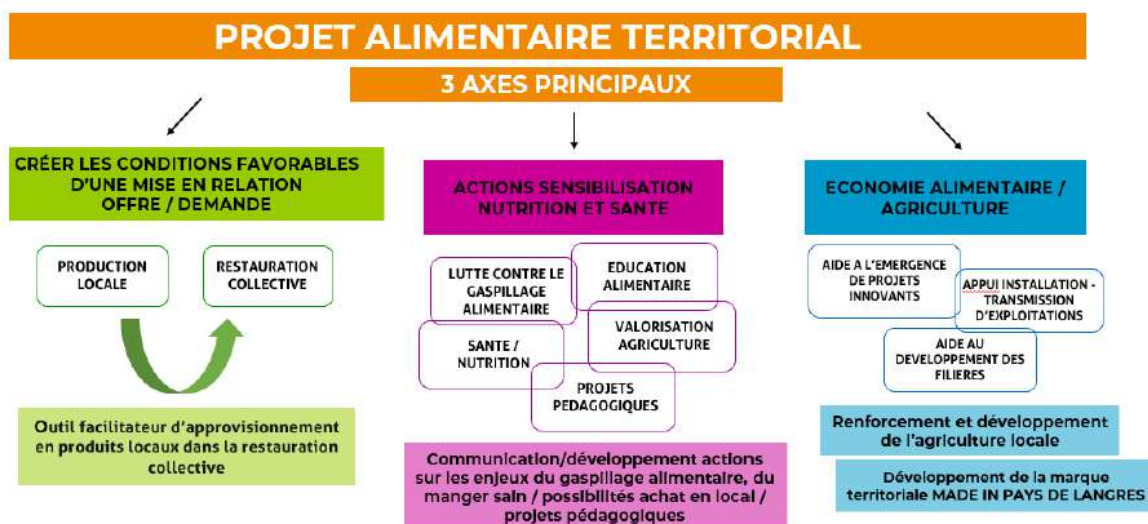
7.3. Projet Alimentaire Territorial

Lancement en 2020 – 3 axes

- Mise en relation offre / demande
- Education alimentaire
- Economie alimentaire / agriculture

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
**TERRITOIRES
EN ACTION**





Soutien financier du Plan de relance - Programme National pour l'Alimentation – Mesure 13 - Volet A

Le PETR du Pays de Langres a bénéficié d'une enveloppe financière de 100 000€ afin de contribuer au financement d'actions d'animation. Volet A – Appel A Projet national du Programme National pour l'Alimentation – enveloppe 100 000 €

Convention Chambre d'agriculture de Haute-Marne

La mission confiée à la Chambre d'agriculture est de mieux connaître la capacité de production des agriculteurs et les besoins en réorganisation des filières. Pour la Chambre d'agriculture, l'intérêt du partenariat est de mieux connaître les attentes des clients (restauration scolaire).

Soutien financier du Plan de relance – Programme National pour l'Alimentation - Mesure 13 - Volet B

Le PETR du Pays de Langres a obtenu une enveloppe financière de 626 851€ afin de soutenir l'émergence de sept projets.

- Une cuisine pédagogique et d'insertion porté par l'association Maison de Courcelles ;
- Création d'une auberge solidaire autour d'un atelier chantier d'insertion porté par la Maison Providence – Le Goût des Autres ;
- Mise en place d'un service logistique de collecte et de distribution de produits locaux à destination de la restauration collective porté par le PETR du Pays de Langres ;
- Prox'Alim en Pays de Langres, développement d'un projet éducatif « Alimentation durable » porté par la G.A.R.E (Groupement d'Acteurs Ruraux en Eco-activité) et le PETR du Pays de Langres ;
- Développement d'une plateforme de distribution de légumes bio porté par la Régie Rurale ;
- Création d'un magasin de producteurs « Esprit Paysan » porté par SAS Paysans Plateau de Langres et la Fédération Départementale des Producteurs de Lait (FDPL52)
- Création d'un laboratoire de transformation de fruits et légumes au statut d'entreprise adaptée porté par La Transfo du Plat'Ho

Etude d'opportunité et de faisabilité outils de production de repas pour une organisation de la production de repas tournée vers l'approvisionnement local, à destination de la restauration collective

L'étude a été menée par le prestataire Triesse Gressard de 2021 à 2024.

Premiers documents de communication

Deux documents de communication ont été réalisés pour la restauration collective

- un [Catalogue de produits agricoles locaux du Pays de Langres](#) qui recense les agriculteurs prêts à vendre leurs produits auprès de la restauration collective. L'objectif est de fournir de manière plus conséquente les assiettes du territoire en produits locaux ;
- un document recensant l'[Offre éducative et pédagogique en Pays de Langres](#) qui recense les acteurs locaux proposant des prestations éducatives et pédagogiques dans le champ de l'alimentation. L'objectif est d'accompagner le territoire au changement alimentaire, à sensibiliser à l'alimentation durable et à lutter contre le gaspillage alimentaire.

7.4. Marque territoriale « Made In Pays de Langres »

Bilan fin 2022 :

Compte **169 adhérents** (149 en 2021) dont :

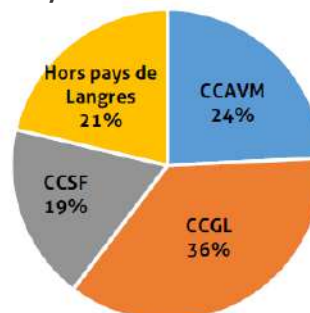
- 74 entreprises de production/fabrication d'objets
- 72 entreprises de production alimentaire
- 20 associations sportives, culturelles, d'insertion

Boutique Place Diderot à Langres

www.madeinpaysdelangres.fr site de e-commerce

Marchés estivaux

Répartition des adhérents



8. ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DURABLE DE L'HABITAT

8.1. Programme d'Intérêt Général (PIG) Habiter-Mieux

SOLiHA 52
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Mise en place en 2020

Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) – FCI PETR/Région 500€

Période 2020-2022 – Prolongation en 2023

Prestataire : SOLiHA52 – Habitat et Développement

Territoire CCAVM et CCSF

Bilan 2020 – 2022 :

- 170 dossiers
- 4 873 393 € de travaux générés
- 47% de gain énergétique moyen après travaux
- 58% d'aides en moyenne par logement



8.2. Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE)

Mise en place au 1^{er} janvier 2021

Recrutement par SOLiHA52 de Grégoire OGER au 1^{er} octobre 2021



Bilan 2021-2022 :

- 877 contacts généraux
- 323 rendez-vous
- 73 visites d'habitations avec préconisations

Permanences : 192 permanences en 2022

Réunions publiques et participation à divers événements sur le territoire: Foire de la Sainte-Catherine, Foire de Montigny-le-Roi...



Grégoire OGER (à gauche), accompagnateur en rénovation énergétique et Edouard BAGOU (à droite), Directeur de SOLiHA52, à la Foire de la Sainte-Catherine à Langres le 28 novembre 2021

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement sur les territoires du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique lancé par la Région Grand est, cadre du dispositif CLIMAXION ;

A travers le programme SARE -Service d'accompagnement à la rénovation énergétique -, la Région Grand-Est décide de :

- déployer la mission de conseiller rénovation à destination du grand public et contribuer à l'atteinte des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable d'Egalité des Territoires,
- assurer la mission de service public d'information/conseil définie par le Plan de Rénovation Energétique des Bâtiments (PREB) au travers des Espaces FAIRE,
- déployer dans les territoires des offres intégrées d'accompagnement des ménages (technique et financier) dans le cadre de projets de rénovation globale et performante,
- expérimenter de nouveaux outils et services destinés à être mis en œuvre et diffusés au travers d'un réseau d'espaces FAIRE,
- renforcer l'offre de service d'accompagnement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec notamment l'appui de la SEM Oktave dans le Grand Est.



Concrètement, cette action amène un service supplémentaire afin que chaque habitant du territoire puisse bénéficier d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, en complément du programme PIG Habiter Mieux déjà déployé sur le territoire. Pour rappel, ce dernier s'adresse aux particuliers propriétaires occupants éligibles aux financements ANAH exclusivement. PIG Habiter Mieux et SARE s'articuleront pour orienter les particuliers sur le meilleur accompagnement.

Ceci permettra d'augmenter en quantité et en qualité les travaux de rénovation énergétique des publics cibles.

Les publics cibles au programme SARE sont :

- les particuliers non éligibles aux financements ANAH (propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs, des locataires ; en copropriétés ou en logements individuels),
- le petit tertiaire privé (artisans, commerçants, professions libérales).

Le programme SARE est financé par la Région Grand-Est, les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et appelle une contribution des Communautés de Communes. Ces financements permettant la présence sur le territoire d'un service dédié à l'accompagnement des publics cibles dans leurs projets de rénovation énergétique.

Aussi suite à une concertation entre élus des trois Communautés de communes du sud Haute-Marne, il est préconisé de mutualiser les moyens à l'échelle des trois Communautés de Communes : Grand Langres / Savoir-Faire / Auberive, Vingeanne, Montsaugéonnais et de transférer la maîtrise d'ouvrage du programme au PETR du Pays de Langres. De plus, cette concertation préconise également le recrutement d'un prestataire, plutôt que le recrutement d'un agent, et de faire appel à SOLHA52, acteur haut-marnais important dans l'accompagnement à la rénovation énergétique.

8.3. Conseil en Energie Partagé (CEP)

A travers le déploiement sur les territoires de Conseillers en Energie Partagés, l'ADEME souhaite permettre aux communes de moins de 10 000 habitants de se doter de façon mutualisée d'une ingénierie en économie d'énergie.

Pour ce faire, elle aide financièrement les collectivités afin de leur permettre de recruter un technicien spécialisé en thermique du bâtiment, gestion des énergies..., soit une personne ressource en matière d'économies d'énergies pour les bâtiments publics.

Les missions du conseiller sont les suivantes :

- inventaire du patrimoine communal ou intercommunal (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public) ;
- recueil de factures et analyse des consommations et dépenses énergétiques, avec la réalisation et la présentation chaque année d'un bilan accompagné de préconisations hiérarchisées pour réduire les consommations et agir contre la hausse des prix des énergies ;
- focus sur un ou plusieurs éléments de patrimoine (les plus consommateurs ou présentant des problèmes de confort thermiques) : analyse, campagne de mesure...
- accompagnement de projets, avec le suivi et l'accompagnement des collectivités adhérentes au CEP dans tous les projets de rénovation et construction de bâtiments afin de limiter les consommations, d'améliorer l'ambition des projets et d'aider à la recherche de subventions ;
- animation énergie sur le territoire : valorisation CEE, achats groupés, mise en réseau des acteurs locaux, sensibilisation et formation des équipes (inter)communales et des élus, valorisation des retours d'expérience sur le territoire.

Le CEP :

- donne la priorité à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables : utilisation rationnelle de l'énergie, meilleure gestion, sensibilisation et évolution des comportements ;

- ne privilégie pas à priori une solution énergétique particulière et présente toutes les solutions disponibles afin de permettre un choix transparent du maître d'ouvrage ;
- informe sur les orientations retenues en matière de politique énergétique nationale, régionale et locale ;
- informe sur les aides mobilisables, les mécanismes financiers et fiscaux disponibles.

Le financement octroyé par l'ADEME est de 30 000 € par an pendant 3 ans, par ETP créé. Sont financés en sus de la communication (jusqu'à 8 000 € par an) et de l'équipement (jusqu'à 6 000 €).

Il est proposé un portage du poste de Conseiller en Energie Partagé par Soliha 52, en raison de :

- l'expertise dont fait preuve cette association, implantée de longue date sur le territoire, en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique,
- la cohérence avec le programme SARE, dont le poste est également porté par Soliha 52.

Le plan de financement suivant a été établi sur les bases suivantes :

- financement complémentaire des communes au tarif forfaitaire de 150 € par bâtiment et par an suivi par le CEP. Un suivi satisfaisant étant établi à trois ans ;
- financement du « reste à financer après subventions et compléments de financement » par les Communautés de Communes au prorata du nombre d'habitants.



9. MAINTENIR ET DYNAMISER LES SERVICES A LA POPULATION

9.1. La santé

Contrat Local de Santé (CLS)



Le CLS est un outil de politique locale en matière de santé. Il associe le PETR du Pays de Langres et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est et se fonde sur un **diagnostic des spécificités locales**. Il s'inscrit dans la durée, en associant les acteurs de la santé, la population et les élus.

Le but du CLS est de **définir des axes stratégiques prioritaires**, dans lesquels sont déclinées des solutions nouvelles pour répondre aux problèmes et aux besoins en matière de santé au sens large : accès aux soins, promotion et prévention de la santé, accompagnement médico-social, environnement...

Il valorise également les actions existantes et renforce leur visibilité. Il permet de **rassembler un grand nombre d'acteurs** du secteur médical, du paramédical, du médico-social, du social, mais également des élus, des associations, autour d'un même diagnostic et de projets communs.

Signé le 17 décembre 2019, pour 5 ans (2019-2024)

4 axes stratégiques :

- Santé environnement et conditions de vie
- Prévention et promotion de la santé
- Bien-être et mal-être psychologique
- Les soins : accès, offre et parcours

29 fiches-actions portées par 13 structures telles que : *Avenir Santé Sud Haute-Marne (ASSHM), Association Plateforme d'Appui aux Généralistes (PAGE), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Haute-Marne, ...*

10 fiches-actions portées par le PETR du Pays de Langres, dont **7** sur l'accès, l'offre et le parcours des soins :

- Promotion du territoire du Pays de Langres auprès des écoles de formation en santé
- Accompagnement des nouveaux professionnels de santé
- Intégration des étudiants stagiaires en santé
- L'offre de logements meublés pour les stagiaires en santé
- Gestion prévisionnelle des besoins en professionnels de santé
- Élaboration d'un projet événementiel annuel d'interconnaissance pour les professionnels de santé
- Étude sur l'accès aux services de santé dans le plan de déplacements



Promotion du Pays de Langres lors d'une journée à la faculté de médecine de Reims, juin 2022



Week-end découverte du Pays de Langres pour des étudiants en médecine, juillet 2022

Séjour de la Santé

Travail sur l'accueil de professionnels de santé : participation à des journées rencontres en facultés (4) et organisation de weekend découverte du territoire (2)

Implication dans les débats sur le projet de santé centre et sud Haute-Marne

Week-end d'accueil des étudiants internes de l'école de médecine, qui s'est déroulé le 30 et 31 juillet 2022.

WEEK-END D'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN SANTÉ

5 étudiants de la fac de Reims : 3 médecins, 2 pharmaciennes
1 étudiante de la fac de Metz : infirmière puéricultrice

Budget de
2 640 €

Table ronde avec 15 professionnels de santé du territoire présents



Déroulé du samedi 30 juillet 2022 (à Langres)

- 12:00-12:40 : Accueil des participants et mots de bienvenue
- 12:40-13:50 : Buffet de produits locaux
- 13:50-15:30 : Table ronde professionnels de santé locaux (médecins libéraux et hospitaliers, associations ASSHM, PAGE, CPTS21/52, les thermes de Bourbonne) et les étudiants
- 15:30-16:20 : Présentation du territoire en plénière (Office du tourisme, Codium, PETR)
- 16:20-16:40 : Pause
- 16:30-17:00 : Présentation d'associations du territoire
- 17:00-18:00 : Récupération chambre d'hôtel & balade dans Langres
- 18:00-19:15 : Visite Made In Pays de Langres
- 19:15-20:30 : Dîner Lingon
- 20:30-00:00 : Participation aux Hallebardiers



Déroulé du dimanche 31 juillet 2022 (en Pays de Langres)

- 9:00-9:40 : Visite MSP de la Citadelle
- 9:45-13:30 : Bus tour avec visites bourgs structurants
- 13:30-14:00 : Déjeuner à la Liez
- 14:15-16:15 : Activités à la Liez
- 16:30 : Retour salle Jean Favre et fin du week end



Action très appréciée des étudiants et des professionnels locaux qui souhaitent son renouvellement en 2023

Un week-end d'accueil des internes de l'école de médecine est organisé les 30 et 31 juillet 2022.

Genèse du projet : développer l'attractivité du territoire auprès des étudiants en santé dans la perspective de leur susciter l'envie d'installation en Pays de Langres (fiche action du CLS).

Le temps d'un week-end proposer des rencontres avec les professionnels de santé locaux qui exposeront leurs vécus (professionnel et personnel), mais aussi avec des acteurs associatifs, des entreprises...afin de démontrer le dynamisme territorial. Visite en bus tour pour découvrir des équipements des bourgs centres et les atouts culturels du Pays de Langres (participation aux Hallebardiers).

9.2. La mobilité

Vers un Plan de mobilité simplifié du Pays de Langres

En 2019, le PETR du Pays de Langres décide de lancer une étude avec cet objet Définition d'une nouvelle offre de mobilité s'appuyant sur une gouvernance renouvelée à l'échelle du Pays de Langres, territoire peu dense.

L'étude est soutenue par la Banque des territoires. Elle est menée en partenariat avec le Syndicat des Transports du Pays de Langres (SMTPL) et l'association Dplace. Un prestataire est recruté en 2020 et l'étude s'échelonne de mai 2020 à juillet 2022. Suite au travail d'état des lieux et diagnostic, une concertation multi-acteurs a été menée afin de proposer une stratégie et un programme d'action, l'ensemble constituant le Plan de mobilité simplifié du Pays de Langres (PdMS) 2022-2032. Après les avis du groupe de travail Mobilité des élus, du Conseil de développement territorial et de la Région Grand Est, le PdMS 2022-2032 a été validé par le Comité syndical du PETR du Pays de Langres le 12 juillet 2022. Il comporte six axes stratégiques et 22 fiches actions.

	Axe stratégique	Actions
	Animation et gestion du système de mobilité	A1 Renforcer le rôle du Kiosque Mobilité et l'image de la marque LINGGO A2 Accompagner les employeurs dans leur démarche de plan de mobilité A3 Développer le maillage de tiers-lieux sur le territoire A4 Associer les acteurs du tourisme au projet de mobilité du territoire
	Transports publics locaux	B1 Adapter et compléter l'offre de transport urbain B2 Compléter l'offre de transport interurbain B3 Offrir une solution de transport à la demande à tout le territoire B4 Améliorer les conditions de transport des élèves B5 Assurer la mobilité des personnes empêchées
	Mobilités actives	C1 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur cyclable C2 Créer un écosystème favorable aux piétons et à la pratique du vélo C3 Développer des services de location de vélos et VAE
	Mobilités partagées	D1 Élargir les services proposés aux covoitureurs D2 Aménager des aires de covoiturages D3 Expérimenter des lignes de covoiturage dynamique D4 Expérimenter un service d'autopartage intégrant des innovations en matière de transition énergétique
	Mobilités solidaires	E1 Faciliter l'accès à la mobilité pour tous E2 Développer une offre d'entretien solidaire E3 Conforter le volet insertion professionnelle du transport à la demande E4 Faciliter la mise en œuvre de services de proximité itinérants sur le territoire
	Transport ferroviaire et intermodalité	F1 Contribuer avec la Région Grand Est et l'Etat à l'attractivité du transport ferroviaire F2 Faciliter la mise en œuvre de l'intermodalité sur le territoire

Vers la prise de compétence Organisation des mobilités

En mars 2021, les Communautés de Communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais / Savoir-Faire / Grand Langres ont acté la prise de compétence Organisation des mobilités au 1^{er} juillet 2021, puis transfert de celle-ci au 1^{er} janvier 2022 au PETR du Pays de Langres. A cette occasion, les Communautés de communes ont également acté la mise en place d'ambassadeurs de la mobilité au niveau des communes.

En conséquence, il s'est agi de :

- modifier les statuts du PETR du Pays de Langres pour une mise en application de la compétence au 1^{er} janvier 2022 ;
- modifier le périmètre géographique des services mobilité Linggo à l'ensemble des 168 communes,
- intégrer les agents du Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres,
- dissoudre le SMTPL au 31 décembre 2021 et de transférer l'actif et le passif au PETR du Pays de Langres à partir du 1^{er} janvier 2022.

Orientation 1 : Animation et gestion du système de mobilité

Fiche actions A1 : Renforcer le rôle du Kiosque Mobilité et l'image de la marque LINGGO (refonte de la communication en cours)

Le Pays de Langres a été bénéficiaire du programme Mobili'Terre - « les territoires ruraux s'engagent pour la mobilité durable », porté par Unis-Cité en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France.

Cette expérimentation permettait de :

- accompagner la mise en place du Plan de Mobilité en cours d'élaboration,
- augmenter la capacité du PETR à communiquer sur les services de mobilité,
- favoriser l'engagement des jeunes sur le sujet.

Une chef de projet, MYRIAM XXX et des services civiques ont été recrutés afin de :

- Sensibiliser les habitants à la mobilité durable et aux solutions existantes sur leur territoire ;
- Établir un diagnostic au moyen de questionnaire afin de mieux comprendre les freins à l'utilisation des solutions de mobilité durable existantes sur notre territoire.

Soutien technique et financier cadre du Programme Mobili'terre – convention signée en 2022 – Unis Cité

*Signature de la convention
le 4 janvier 2022*



Le PETR du Pays de Langres a défini une nouvelle stratégie de communication.

La dénomination LINGGO, permettant de nommer l'ensemble des services de mobilité, a été conservée. Un nouveau logo LINGGO a été travaillé aux couleurs du PETR du Pays de Langres. Il a été décliné pour chaque typologie d'offre de mobilité : En Gare, En Ville, En Village, Ensemble et En Covoit.

Mobilité : mise en œuvre du plan de communication



Mobilité : mise en œuvre du plan de communication :
Déclinaisons



MOBILITE



Une page facebook : suivez nous pour être informés de toutes les actualités des Mobilités en Pays de Langres
<https://www.facebook.com/LinggoPaysDeLangres/>

Un site internet : <https://linggo.fr/>

Le flyer : En ville : transports urbains de Langres et Saints-Geosmes

Les panneaux d'affichage abri bus : en cours

Le flocage des bus : à venir

Le flyer : En village : à venir



Orientation 2 : Transports publics locaux

- B1 Adapter et compléter l'offre de transport urbain (finalisée)
- B2 Compléter l'offre de transport interurbain (en cours)
- B3 Offrir une solution de transport à la demande à tout le territoire (TAD longue et courte distance - finalisée)
- B5 Assurer la mobilité des personnes empêchées (finalisée)

Un nouveau marché accord cadre de service de transports en Pays de Langres regroupant services urbains et ruraux a été conduit pour une application au 1^{er} septembre 2022.

Transport à la demande et Transports urbains

- Marché de 4 ans
et 10 mois → 30 juir
2027
- 3,713 M€
- 10 lots

Les prestations sont réparties en 10 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	TRANSPORT URBAIN TRANSPORT URBAIN SUR LE PTU DE LANGRES SAINTS GEOSMES
02	TRANSPORT A LA DEMANDE DEPUIS LES COMMUNES DU PETR VERS LANGRES SAINTS GEOSMES TRANSPORT A LA DEMANDE DEPUIS LES COMMUNES DU PETR VERS LANGRES SAINTS GEOSMES
03	TRANSPORT A LA DEMANDE LIGNE SOLIDAIRE TRANSPORT A LA DEMANDE LIGNE SOLIDAIRE
04	TRANSPORT A LA DEMANDE GARE CULMONT CHALINDREY TRANSPORT A LA DEMANDE GARE CULMONT CHALINDREY
05	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR AUBERIVE TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR AUBERIVE
06	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR BOURBONNE LES BAINS FAYL BILLOT TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR BOURBONNE LES BAINS FAYL BILLOT
07	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR CHALINDREY TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR CHALINDREY
08	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR LONGEAU LE MONTSAUGEONNAIS TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR LONGEAU LE MONTSAUGEONNAIS
09	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR ROLAMPONT TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR ROLAMPONT
10	TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR VAL DE MEUSE TRANSPORT A LA DEMANDE SECTEUR VAL DE MEUSE

Le lot 1 sera attribué à un seul opérateur économique. Les autres lots seront multi-attributaires.

33

Le Comité syndical du PETR du Pays de Langres a acté d'une nouvelle grille tarifaire des transports publics à compter du 1^{er} septembre 2022 et telle que décrite ci-après :

Volet Transport urbain Langres et Saints-Geosmes :

Titres	Tarifs 2021	Proposition Tarifs 2022
Ticket Unitaire lignes régulières	1€	1,20€
Pass 10 voyages	7,5€	8€
Pass Mensuel Jeunes (jusqu'à 25 ans révolus) – nominatif	10€	10€
Pass Annuel Jeunes (jusqu'à 25 ans révolus) – nominatif - gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant	80€	80€
Pass Annuel scolaire Saints-Geosmes – nominatif	80€	80€
Pass Annuel primaire (de 6 à 11 ans révolus) – nominatif Gratuité à partir du 3 ^{ème} enfant	48€	48€
Pass Mensuel Adultes (à partir de 26 ans révolus) – nominatif	20€	20€
Pass Annuel Adultes (à partir de 26 ans révolus) – nominatif A voir si possibilité de paiement en 4 fois	160€	160€

Le Président peut mettre en place des journées de gratuité des transports publics dans la limite de 2 journées par an, dans le but de promouvoir le développement durable, la citoyenneté ou la notoriété de Langres et Saints-Geosmes.

Le tarif spécial jeunes habitant Saints-Geosmes fait l'objet d'une facturation à Saints-Geosmes correspondant à la différence entre le tarif normal et le tarif réduit au regard du montant de l'aide financière accordée par la commune de Saints-Geosmes, multiplié par le nombre de bénéficiaires.

Le CIAS du Grand Langres peut accorder des exonérations en fonction de ses publics cibles.

Volet transport à la demande :

Titres	Tarifs 2019-2022	Proposition tarifs septembre 2022
--------	------------------	-----------------------------------



Transport à la demande Urbain Langres-Saints-Geosmes (Pôle d'activités et Gare de Langres)	1€	1,80€ l'aller 3,60€ l'aller-retour (gratuit – de 5 ans révolus et accompagnement PMR)
TAD des communes vers Langres et Saints-Geosmes	3 € (gratuit – 4 ans et accompagnement PMR)	3,5€ l'aller 7€ l'aller-retour Tarification -15km autour de Langres = tarif rabattement centre-bourg 2.5€ le trajet 5€ l'aller-retour (gratuit – de 5 ans révolus et accompagnement PMR)
TAD vers Culmont-Chalindrey	3 € (gratuit – 4 ans et accompagnement PMR)	4 € le trajet (gratuit – de 5 ans révolus et accompagnement PMR)
TAD vers un bourg-centre	3 € (gratuit – 4 ans et accompagnement PMR)	2.5€ l'aller 5€ l'aller-retour (gratuit – de 5 ans révolus et accompagnement PMR)
TAD Ligne Solidaire	3€ l'Aller-retour	1,5€ l'aller 3€ l'aller-retour

Rabattement sur	Jours	Horaires de prise en charge
Langres/Saints-Geosmes	Mercredi après-midi, vendredi matin, samedi après-midi, Jours fériés exclus.	Matin : départ à partir entre 8h et 9h / retour à partir de 11h30 Après-midi : départ à partir entre 13h et 14h / retour à partir de 16h30 (2h30 sur place)
Associations d'insertions	Du lundi au vendredi, jours fériés exclus aux horaires des associations d'insertion	
Gare de Culmont-Chalindrey	7j/7 jours fériés inclus	en semaine entre 9h et 10h, 13h30 et 14h45, 17h15 et 18h30 le week-end entre 9h et 10h, 13h30 et 14h45, 18h30 et 19h30 Horaires pouvant varier suivant les évolutions de la circulation des trains
Auberive	Mercredi matin et après-midi	Matin départ entre 09h30 et 10h / retour maximum 11h30 (1h30 sur place) Après-midi départ entre 13h30 et 14h / retour maximum 15h30 (1h30 sur place)
Bourbonne-les-Bains	Mercredi matin et après-midi	
Chalindrey	Jeudi matin et après-midi	
Fayl-Billot	Mercredi matin et après-midi	
Montigny-le-Roi	Mardi matin et après-midi	
Longeau	Vendredi matin et après-midi	
Prauthoy et Vaux-sous-Aubigny	Mercredi matin et après-midi	
Rolampont	Vendredi matin et après-midi	

Un règlement intérieur des services de transports en Pays de Langres a été validé pour une application à partir du 1er septembre 2022.

Orientation Mobilités solidaire

- E1 Faciliter l'accès à la mobilité pour tous (Partenariat avec Défis 52 - en cours)
- E2 Développer une offre d'entretien solidaire (Partenariat avec Défis 52 - en cours)
- E3 Conforter le volet insertion professionnelle du transport à la demande (Lignes solidaires - en cours)



Organisation de la Fête de la Mobilité le 21 septembre 2022 – square Olivier Lahalle – rencontre avec les différentes solutions mobilité sur le territoire – acteurs locaux œuvrant pour une mobilité solidaire – acteurs de la sécurité routière – acteurs mobilité douce



Les ambassadeurs mobilité du territoire ont été conviés à cette journée



*Discours d'inauguration
De gauche à droite : Mme Sophie DELONG, Mme Sylvie BAUDOT, M. Eric DARBOT, M. Nicolas FUERTES*

Le PETR du Pays de Langres a soutenu l'émergence du projet de Défis 52 afin de contribuer à la mise en œuvre du projet de mobilité solidaire. Ce projet a plusieurs volets : diagnostic mobilité, auto-école sociale, garage solidaire.

Etude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions

Le PETR du Pays de Langres a souhaité s'inscrire dans le programme de la Région Grand Est « Accompagnement régional sur la décarbonation des motorisations routières ». Il s'agit de conduire une étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions pour permettre notamment aux acteurs économiques de bénéficier d'aides de la Région Grand Est (investissement stations et véhicules).

Enjeux d'une telle étude :

- accompagner le développement (mutualisation de production, distribution). Ex : station Bio GNV, structuration de filières, analyse offre/demande ;
- ouvrir des financements pour acteurs publics et privés ;
- engager la discussion avec les entreprises.

9.3. Les espaces France Services

Coordination des Espaces France Services

2 à 3 réunions de coordination des animateurs France Services par an



10. DEVELOPPER ET DYNAMISER LE TISSU ASSOCIATIF

10.1. Soutien financier aux associations locales porteuses d'identité

Soutien financier à des associations : Coup de pouce – Rayonnement Pays

Le PETR du Pays de Langres a souhaité soutenir, dans le cadre de son programme « Soutien à la Culture et à la Promotion du Territoire », des associations locales dites « porteuses d'identité » qui répondent aux enjeux suivants :

- vecteur d'identité territoriale pour faire venir de l'extérieur (actifs et touristes) ou qui mobilise à l'intérieur (habitants) grâce à son rayonnement ;
- dimension valorisante du territoire autour de la mention « Pays de Langres ».

En 2022, une classification a été mise en place pour déterminer le montant de la subvention allouée :

- Dispositif « coup de pouce » aux projets nouveaux : 500€
- Vitrine à l'extérieur du territoire : 2000€
- Projet rayonnement pays avec spécificité : 5000€

Les associations qui ont été **soutenues financièrement** sont :

- En 2019/2020 : **ASA Langres, Le Chien à Plumes, Mélange Improbables, Tinta Mars** ;
- En 2021 : **ASA Langres, Club Nautique de la Liez** ;
- En 2022 : **ASA Langres, Comité de Développement et de Promotion de la Vannerie (CDPV), Le Chien à Plumes, C'BEAU, Festi'Vald and Fils Beach, La Maison des Fromages de Haute-Marne.**

10.2. Elaboration d'un « projet territorial Musiques »

Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet Scène Conventionnée de Musiques actuelles

Elaboration d'un Projet territorial Musiques en collaboration avec Tinta Mars et le Chien à plumes

2020-2021 : conduite d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de salle dédiée aux musiques actuelles (SMAC) – prestataire MBC-MBO

2022 : transformation du projet initial, devient « Projet Territorial Musiques », en collaboration avec Tinta Mars et Le Chien à Plumes. Accueil d'un alternant en octobre 2022.

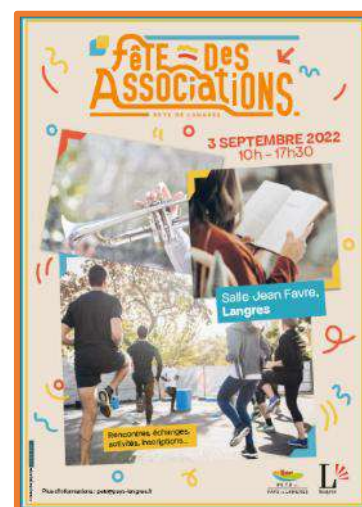
10.3. Organisation de la Fête des associations du Pays de Langres

La Fête des associations du Pays de Langres à Langres est organisée en partenariat avec la Ville de Langres. L'objectif est de permettre aux associations de présenter leur offre en activités aux habitants.

Quelques chiffres :

- En 2020 :
 - o contexte pandémie COVID 19
 - o organisation de l'événement sur deux sites salle Jean Favre et complexe sportif Gustave Blanchard
 - o **68** associations
- En 2021 :
 - o contexte pandémie COVID 19
 - o organisation de l'événement sur deux sites salle Jean Favre et complexe sportif Gustave Blanchard
 - o **76** associations, environ **1000** visiteurs à la salle Jean Favre et **500** au complexe sportif
- En 2022 :
 - o choix d'organiser l'évènement sur un seul site, soit à la salle Jean Favre
 - o **78** associations, environ **1200** visiteurs

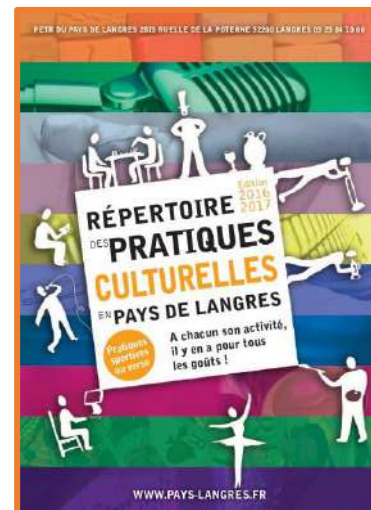
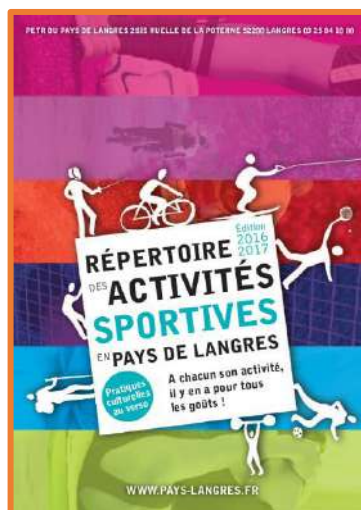




10.4. Le Répertoire des pratiques culturelles, sportives et activités sociales du Pays de Langres

Historique : répertoire des associations jusqu'en 2016-2017 PETR/Ville – plébiscité par les associations et les habitants

Fin 2022 : volonté de le rééditer – outil complémentaire à la Fête des Associations pour valoriser la richesse associative du Pays de Langres – sortie prévue pour la Fête des Associations 2023.



11. LES AUTRES MISSIONS DU PETR DU PAYS DE LANGRES

11.1. Un rôle de prestataire de services pour les communes

Le PETR du Pays de Langres peut apporter une ingénierie en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage aux communes sous forme de prestation de services. Ainsi depuis 2018, la Commune du Val-d'Esnoms fait appel au PETR du Pays de Langres pour l'aider à conduire son projet de réhabilitation du bâtiment de l'ancien presbytère en un ensemble composé de logements T2 et T4 et d'un gîte d'étape collectif.

11.2. Un rôle de collecteur de la taxe de séjour pour le compte des Communautés de Communes

Le PETR du Pays de Langres assure le rôle de collecteur de la taxe de séjour pour le compte des Communautés de communes (sauf pour la commune de Bourbonne Les Bains du fait de sa spécificité thermique), qui fixent, quant à elles, les tarifs chaque année.

Payée par les touristes aux hébergeurs touristiques, ces derniers la reversent au PETR du Pays de Langres. Le produit de la taxe est ensuite versé aux Communautés de Communes chaque quadrimestre, afin de financer les Offices de Tourisme.

Nouveautés en 2020 :

- **Mise en place d'une plateforme de collecte dématérialisée**, avec formation à l'usage de la plateforme.
- **Refonte de la communication** pour respecter la charte graphique du PETR du Pays de Langres :



GUIDE PRATIQUE TAXE DE SÉJOUR
Les tarifs ou taux votés

Pour le périmètre de la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Les taxes sont indiquées pour l'année en cours et, s'il s'est déjà voté, pour l'année à venir.

Catégorie d'hébergement - 2020	Commune de Communes	Département	TOTAL
Types et catégories d'hébergement			
Douilles	3,64 €	0,36 €	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles	130 €	0,12 €	130 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles	110 €	0,11 €	121 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles	682 €	0,09 €	1,01 €
Séjours de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles	0,78 €	0,08 €	0,84 €
Hôtels de tourisme (classés) 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1, 2 et 3 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractère touristique, équipements, aménagements dans des sites de camping et des parcs de loisir, aménagements touristiques et parcs de loisirs	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractère touristique, équipements, aménagements dans des sites de camping et des parcs de loisir, aménagements touristiques et parcs de loisirs	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Les hébergements en attente de classement et les hébergements non classés qui ne relèvent pas des normes d'hébergement mentionnées aux articles 1 et 2	2,00 %	0,00 %	1,30 %*

* Hébergement L24 par personne et par nuitée

** Montant de calcul se réfère à la taxe totale de séjour qui sera la base d'imposition

10 rue de la Liberté - 52200 LANGRES
03 25 84 10 00 - 03 25 84 10 01

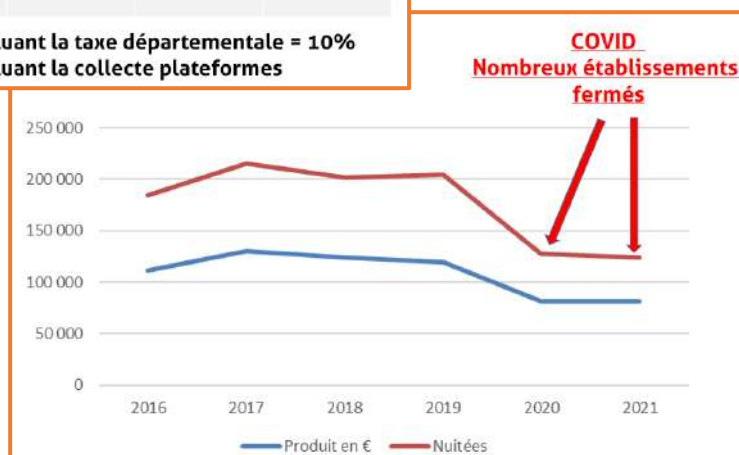


Quelques chiffres :

Evolution 2020-2021 par rapport à 2016 : nette baisse des produits collectés et des nuitées en raison de la crise sanitaire du Covid-19 car de nombreux établissements ont fermé.

COLLECTE hébergeurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit en €*	111 471	130 136	123 980	119 318	81 331,5*	81 490*
Nuitées	184 328	215 096	201 809	204 303	127 440	124 191
Dont nuitées exonérées	7 613	8 292	7 345	5 744	2 255	901
Montant moyen de taxe / nuitée	0,60 €	0,61 €	0,61 €	0,58 €	0,60 €	0,53 €

*Incluant la taxe départementale = 10%
*Incluant la collecte plateformes



Situation en 2022 :

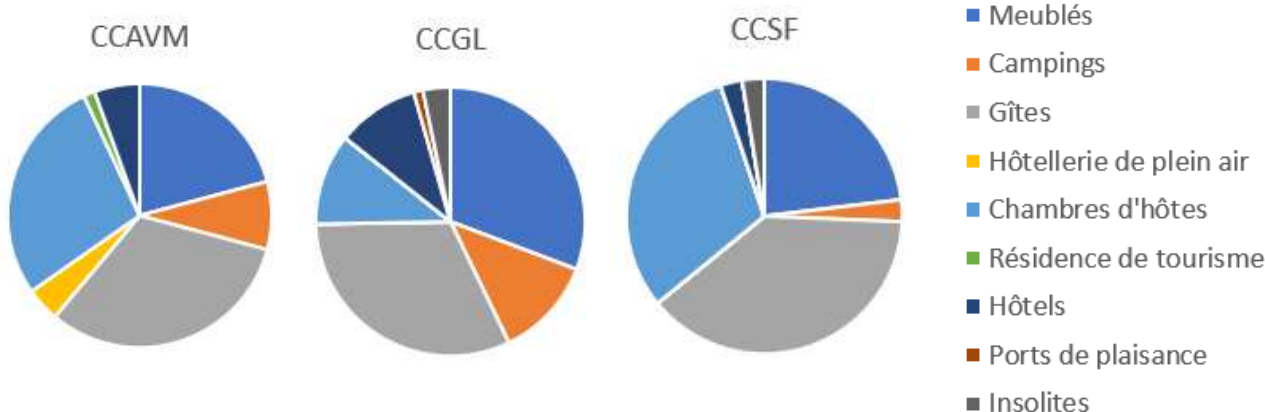
Au niveau de **la collecte** sur le périmètre du Pays de Langres :

- La **CAVM** représente **20%** ;
- La **CCGL** représente **77%** ;
- La **CCSF** représente **3%**.

Au niveau de **la répartition du parc de lits** sur le périmètre :

- **39%** sur la **CAVM**
- **52%** sur la **CCGL**
- **9%** sur la **CCSF**

Nombres d'établissements actifs en 2022			
Types	CAVM	CCGL	CCSF
Meublés	15	28	9
Campings	6	11	1
Gîtes	23	29	15
Hôtellerie de plein air	3	0	0
Chambres d'hôtes	20	10	12
Résidence de tourisme	1	0	0
Hôtels	4	9	1
Ports de plaisance	0	1	0
Insolites	0	3	1



11.3. Un soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays de Langres

Le PETR du Pays de Langres a acté, en 2017, d'un soutien financier à l'Office de Tourisme du Pays de Langres afin d'assurer la promotion du territoire à l'échelle du périmètre du PETR du Pays de Langres et, ainsi assurer un travail de coordination avec les Offices de Tourisme de Fayl-Billot et de Bourbonne Les Bains et d'accompagnement technique à la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres.

Les missions confiées à l'EPIC de l'OT du Pays de Langres étaient les suivantes :

- *Missions d'accueil et d'information, conseils*
- *Missions de Promotion du territoire et des acteurs du tourisme*
 - Dont :
 - Valoriser et traduire dans son activité de promotion et ses outils (site internet, éditions papier), de manière à faire connaître une offre patrimoniale structurée et cohérente à l'échelle du PETR :
 - a. la stratégie touristique du Pays de Langres : étape et destination patrimoine
 - b. les sites retenus dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays de Langres (y compris le plan d'interprétation du patrimoine)
 - Engager avec les offices de tourisme de Fayl-Billot et Bourbonne les Bains la réflexion pour une stratégie commune et mutualisée de promotion touristique du Pays de Langres sur la base de la charte graphique du PETR du Pays de Langres
 - Coordonner la conduite des opérations suivantes : mise en œuvre de l'application numérique Les Soleils de Langres
 - *Missions Information baignades*

En 2020, 2021, 2022, le PETR du Pays de Langres apportait 65 000€ de subventions par an à l'Office de Tourisme du Pays de Langres.

En 2022, une réflexion a été portée afin de créer l'association de préfiguration de la SPL Agence d'attractivité de la Haute-Marne. L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 6 avril 2023.

